



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5404^e séance

Jeudi 30 mars 2006, à 10 heures

New York

<i>Président :</i>	M. Mayoral	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Zhang Yishan
	Congo	M. Gayama
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique.	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie.	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Autriche, des Émirats arabes unis, d'Israël, du Liban, de la Malaisie, de la République arabe syrienne et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Carmon (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 20 mars 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/197, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le jeudi 30 mars 2006 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 20 mars 2006, qui contient le texte suivant :

« En ma qualité de Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander que S. E. M. Paul Badji, Président du Comité, soit invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Conformément à la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil invite, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite S. E. M. Paul Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra tout d'abord un exposé de M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Kalomoh (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité le Secrétariat à faire un exposé.

Le mois qui vient de s'écouler a été marqué par des événements politiques majeurs au Moyen-Orient : la formation d'un nouveau Gouvernement palestinien suite aux élections de janvier; la tenue des élections

générales en Israël; et l'ouverture d'un vaste dialogue national au Liban.

Il y a deux jours, le Conseil palestinien a entériné, par 71 voix contre 36, le nouveau Gouvernement palestinien de M. Ismail Haniyeh, composé de membres du Hamas ainsi que d'élus indépendants. Ce vote fait suite à deux mois de concertations sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale qui n'ont pas abouti. Le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a fait prêter serment au nouveau gouvernement le 29 mars, à son retour du Sommet de Khartoum, où la Ligue des États arabes a réaffirmé son adhésion à l'Initiative de paix arabe de 2002, ainsi que son appui à la Feuille de route.

Le Président Abbas avait auparavant écrit à M. Haniyeh pour lui faire part de sa préoccupation devant le projet de programme gouvernemental du Hamas et le prier de veiller à ce qu'il soit en adéquation avec celui de la présidence palestinienne. Ce programme, dont le Premier Ministre Haniyeh a ensuite exposé les grandes lignes dans son discours au Conseil palestinien, prévoit le respect des rapports avec le Président Abbas et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ainsi que de leurs mandats respectifs conformément à la Constitution. En revanche, il ne reconnaît pas l'OLP comme seul représentant du peuple palestinien ni les principes de base de sa déclaration d'indépendance de 1988, comme requis par le Fatah et d'autres partis lors des pourparlers sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Les priorités énoncées dans le programme sont les suivantes : l'ensemble des questions relatives à l'occupation, la sécurité, l'amélioration de la situation économique, les réformes internes et la lutte contre la corruption, le renforcement du statut de la cause palestinienne dans les mondes arabe et islamique, et le développement de relations internationales au service des intérêts palestiniens.

On se rappelle que le Quatuor et le Conseil de sécurité ont engagé le nouveau gouvernement à adhérer au principe de la non-violence, à reconnaître à Israël le droit d'exister et à accepter les accords précédemment conclus et les obligations qui en découlent, dont la Feuille de route. Ce matin, les responsables du Quatuor ont fait une déclaration, dont voici un extrait :

« Le Quatuor s'est félicité que le Président Abbas invite le nouveau Gouvernement

palestinien à adopter un programme en faveur de la paix et, après un examen approfondi du programme du nouveau Gouvernement entériné le 28 mars, constate avec vive inquiétude qu'il n'a pas fait siens les principes énoncés le 30 janvier 2006.

Le Quatuor a rappelé son opinion selon laquelle les donateurs devraient revoir l'assistance qui sera fournie au nouveau Gouvernement, quelle que soit sa composition, au regard de l'attachement de celui-ci aux principes susmentionnés. Le Quatuor a convenu qu'il y aurait inévitablement des répercussions sur l'assistance directement destinée à ce Gouvernement et à ses ministres.

Le Quatuor a encouragé le maintien de l'aide humanitaire afin de répondre aux besoins essentiels du peuple palestinien. Le Quatuor a noté à cet égard l'importance de meilleures conditions de circulation et d'accès. »

L'Autorité palestinienne reste incapable d'honorer ses obligations financières. Bien qu'elle ait réglé les salaires de février, l'Autorité palestinienne n'a pas pu verser les 15 à 20 millions de dollars requis au titre des allocations de chômage et des autres prestations sociales. Selon que les promesses faites au Sommet de la Ligue des États arabes seront tenues, il manquera environ 60 millions de dollars pour le versement des salaires du mois de mars.

J'en tiens maintenant à la situation politique israélienne. Les élections israéliennes ont eu lieu il y a deux jours. D'après les résultats provisoires, le nouveau parti Kadima, dirigé par le Premier Ministre par intérim Ehoud Olmert, est arrivé en tête avec 28 sièges à la Knesset. Le parti travailliste a remporté 20 sièges, le Shass 13, Israël Beiteinou 12 et le Likoud 11, tandis que de petites formations se partagent les sièges restants.

M. Olmert a déclaré pendant la campagne que seuls les partis adhérant à son plan dit de convergence seraient conviés à participer à un gouvernement de coalition dirigé par Kadima. Ce plan prévoit le retrait de certains secteurs de la Cisjordanie ainsi que l'annexion des principaux blocs de colonies, dans l'objectif déclaré de définir les frontières permanentes d'Israël d'ici à 2010. Des responsables ont indiqué que certains détails majeurs du plan de convergence

restaient à régler et qu'Israël solliciterait un appui international à cet égard.

D'après les déclarations faites pendant la campagne, Israël serait prêt à agir unilatéralement s'il était considéré comme impossible de négocier avec la partie palestinienne. Pour sa part, le Président Abbas s'est opposé à toute mesure unilatérale et a fait savoir qu'il désirait entamer des négociations avec Israël le plus tôt possible. Le Premier Ministre par intérim, M. Olmert, a déclaré le soir des élections que

« si les Palestiniens ont la sagesse voulue de passer à l'action, alors, dans un avenir proche, nous serons réunis à la table des négociations en vue de créer une nouvelle donne. Sinon, Israël prendra son destin en main. »

Dans ce contexte, il reste à voir si Israël s'en tiendra à sa politique officielle, selon laquelle l'ensemble de l'Autorité palestinienne, y compris la présidence, est devenue une entité terroriste. Cette politique a déjà conduit Israël à geler le transfert à l'Autorité palestinienne des revenus des douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) palestiniennes, estimés à environ 50 millions de dollars par mois, et ce, en dépit de la disposition du Protocole de Paris sur la question.

Je vais maintenant évoquer l'évolution de la situation en matière de sécurité. Les membres du Conseil ont déjà reçu des informations sur les événements qui se sont produits à la prison de Jéricho le 14 mars dernier et sur la réaction qu'ils ont suscitée à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que sur les efforts déployés par le Secrétaire général, entre autres, pour faire en sorte que la situation ne s'enflamme pas et que le calme soit rétabli. Le Président Abbas a exigé le retour immédiat d'un grand nombre des prisonniers. Israël, en revanche, a indiqué qu'il avait l'intention de les garder et de les traduire en justice pour les crimes dont ils sont accusés.

Israël a été en alerte de sécurité élevée pendant la plus grande partie de la période considérée et les Israéliens comme les Palestiniens ont souffert de la violence. Un civil israélien a été tué et un autre blessé à coups de feu dans deux incidents distincts survenus dans le nord de la Cisjordanie, le 1^{er} mars. Un adolescent palestinien de 15 ans a été tué lors d'une opération dans le camp de réfugiés d'Ein Bitilma, le 3 mars, et un autre adolescent a été blessé. Une action ciblée d'Israël, menée le 6 mars contre deux militants palestiniens supposés, a entraîné la mort de trois jeunes

enfants palestiniens, dont deux frères, et a fait huit blessés parmi les passants. Des roquettes ont continué d'être lancées par les Palestiniens depuis Gaza vers Israël pendant tout le mois, y compris, pour la première fois, une roquette de type Katioucha le 28 mars. Israël a continué de procéder à des tirs d'artillerie sur les sites de lancement de roquettes et de bombarder les routes y donnant accès. Le 25 mars, un adolescent palestinien a été tué dans un bombardement de ce type. Israël a affirmé que ces mesures de sécurité ont permis d'empêcher un bon nombre d'attaques terroristes au cours du mois.

Permettez-moi d'en venir maintenant à la situation humanitaire à Gaza. Israël, faisant valoir ses préoccupations en matière de sécurité, a fermé 46 jours depuis le début de l'année le passage de Karni qui permet l'entrée à Gaza. Il s'en est suivi que les stocks de produits alimentaires de base, notamment la farine de blé, ont été pratiquement épuisés. La crise a atteint son pire moment entre le 17 et le 21 mars, quand les boulangeries ont été obligées de fermer et que le rationnement alimentaire a été mis en place. Depuis, le passage de Karni a rouvert afin de permettre à plus de 1 300 camions transportant des vivres d'entrer à Gaza, et les stocks de produits de base sont en cours de stabilisation.

La clôture du passage de Karni a également gravement affecté les exportations des produits frais de Gaza, notamment ceux qui viennent des serres auparavant gérées par les colons israéliens, qui avaient été préservées grâce à l'aide internationale. Des exportations potentielles représentant environ 5,2 millions de dollars ont été détruites, ayant pourri avant de pouvoir être exportées. Le 26 mars, les exportations de marchandises ont été à nouveau permises, pour la première fois en deux semaines. Le fonctionnement permanent du passage commercial de Karni, tel qu'envisagé dans l'accord sur la circulation et l'accès de novembre, reste essentiel pour la viabilité économique et le bien-être social de Gaza.

Comme dans les zones israéliennes voisines, la présence du virus de la grippe aviaire a récemment été confirmée dans deux points à Gaza, et elle est suspectée dans deux autres sites de la bande. Trois millions d'oiseaux environ seraient ainsi concernés. Le système des Nations Unies travaille en étroite coopération avec les deux parties pour contenir la crise. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) traite avec le

Ministre palestinien de l'agriculture, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) encourage et coordonne la réponse des donateurs et aide le Ministère palestinien de la santé à réagir aux cas éventuels de contamination chez les humains. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et la Banque mondiale examinent les possibilités de distribuer une indemnisation en espèces aux agriculteurs.

La grippe aviaire affecte l'ensemble de la population de la région, y compris Israël. Le Secrétaire général se félicite de la coopération entre les gouvernements des pays de la région pour lutter contre ce grave problème et stopper la diffusion de la maladie. Il remercie le Gouvernement israélien de l'aide matérielle et technique qu'il a apportée à l'Autorité palestinienne. Une aide supplémentaire de la communauté internationale à l'Autorité palestinienne est nécessaire.

J'en viens maintenant à la situation au Liban. Les dirigeants politiques se sont, depuis le 2 mars, engagés dans un dialogue politique pour examiner les grandes questions qui touchent leur pays, notamment l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Les discussions ont déjà conduit à des consensus importants sur certaines questions, notamment l'enquête internationale sur l'assassinat de l'ex-Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes, l'établissement d'un tribunal international pour juger les assassins, et un nouveau départ des relations entre le Liban et la Syrie sur la base de la non-ingérence et du respect mutuel afin de restaurer des relations diplomatiques complètes.

Le consensus s'est également fait jour sur la manière de traiter la question des armes palestiniennes. À cet égard, le Premier Ministre Siniora a reçu la tâche de prendre directement contact avec le Président Assad pour discuter de la voie à suivre. Les deux dirigeants ont eu une première réunion sur cette question à Khartoum, en marge du Sommet arabe.

Les participants au dialogue ont également convenu d'engager un processus visant à permettre d'identifier comme libanaises les fermes de Chebaa. Comme les membres le savent, le Conseil de sécurité, en juin 2000, a confirmé l'analyse du Secrétaire général, selon laquelle les fermes de Chebaa se trouvent dans une zone occupée par Israël en 1967 et ne relèvent donc pas de la zone d'opération de la Force

des Nations Unies au Liban (FINUL) ni de la résolution 425 (1978), mais plutôt des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Toutefois, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport du 22 mai 2000 (S/2000/460), la ligne de retrait identifiée par l'ONU est « sans préjudice des accords futurs sur les frontières entre les États Membres concernés ».

Le dialogue national se concentre maintenant sur la question de la présidence et sur la réalisation d'un consensus national sur les armes du Hezbollah. La situation le long de la Ligne bleue est restée calme, bien qu'elle ait constamment suscité la préoccupation en raison du potentiel d'instabilité. Les autorités israéliennes ont fait état de leur préoccupation quant à la possibilité d'une opération du Hezbollah contre des cibles israéliennes. Le Secrétaire général a lancé un appel aux dirigeants d'Israël, du Liban et de la Syrie, pour qu'ils mettent tout en œuvre en vue de maintenir le calme, ce dont l'importance ne saurait être sous-estimée, notamment en ce moment.

Pour terminer, je voudrais faire quelques brèves observations.

Premièrement, si le programme du nouveau Gouvernement palestinien montre certains signes d'évolution par rapport à l'histoire et aux professions de foi très troublantes du Hamas, il devra toutefois, comme le lui a demandé instamment le Président Abbas, réaffirmer sa position sur les principes du Quatuor et la plate-forme de paix du Président Abbas, afin que les aspirations du peuple palestinien à la paix et à la constitution d'un État reçoivent l'appui international vigoureux qu'elles méritent.

Deuxièmement, au moment où nous attendons la formation d'un nouveau Gouvernement israélien, nous devons rappeler que si la perspective de l'établissement d'un État palestinien viable, dans le cadre d'un règlement prévoyant deux États, apparaît s'affaiblir en raison des actions unilatérales d'Israël, il sera encore plus difficile de persuader les Palestiniens qu'ils peuvent gagner quoi que ce soit en allant vers un compromis. L'intérêt récemment exprimé par le Premier Ministre par intérim, M. Olmert, et par le Président Abbas à reprendre les négociations devrait être examiné avec sérieux.

Troisièmement, malgré le profond fossé qui sépare les parties, toutes deux partagent, avec la communauté internationale, un intérêt et un devoirs

communs de prévenir une crise de sécurité et une crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Dans ce contexte et tout en ayant conscience des préoccupations de sécurité d'Israël, nous constatons que le bouclage prolongé de Gaza a créé de réelles difficultés.

Enfin, le début du dialogue national au Liban marque une évolution historique et positive. Tous les dirigeants politiques du pays se sont rassemblés sans aucune pression extérieure pour débattre librement des questions qui préoccupent la nation. Des progrès sensibles ont été enregistrés. Le processus souligne le fait que le dialogue demeure le moyen le plus efficace de parvenir au consensus et que le consensus, quant à lui, est le moyen le plus efficace d'assurer la stabilité et l'unité nationales du Liban. Nous encourageons les parties libanaises à rester attachées à ce dialogue pour permettre au Liban d'examiner à la fois ses priorités nationales et ses engagements pris au niveau international. Espérons que leurs efforts continueront à porter leurs fruits, faisant ainsi comprendre à toute la région que le dialogue pacifique est de fait la seule façon de progresser.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, nos félicitations chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je voudrais également remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer une séance publique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Il va sans dire qu'il est de la plus haute importance pour le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'examiner la situation dangereuse qui prévaut dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Avant d'entamer ma déclaration, je tiens à rappeler qu'aujourd'hui, le peuple palestinien célèbre la Journée de la Terre, connue sous le nom de « Yaoum al ard » en arabe, pour commémorer l'assassinat de six Palestiniens qui participaient à une manifestation pacifique contre la confiscation par Israël du territoire palestinien en Galilée en 1976. La Journée de la Terre est devenue une occasion de se rappeler, tout en protestant contre elles, les politiques systématiques

d'injustice et d'oppression qu'Israël continue d'appliquer contre le peuple palestinien, en particulier l'expropriation illicite de ses terres et son expulsion de celles-ci.

Je tiens à indiquer que, pour gagner du temps, je ne lirai pas certains paragraphes du texte de ma déclaration.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui au lendemain d'un fait important survenu au Moyen-Orient. Les 28 et 29 mars, la Ligue des États arabes a tenu son sommet annuel à Khartoum lors duquel il a, entre autres, affirmé à l'unanimité le principe de la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et la nécessité d'un règlement juste pour les réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le sommet a rejeté également toute mesure unilatérale israélienne, y compris les tentatives visant à judaïser Jérusalem, la poursuite de sa campagne illégale d'implantation de colonies de peuplement ainsi que la construction de son mur de l'expansionnisme dans les territoires palestiniens occupés, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est.

En outre, le dix-huitième Sommet annuel de la Ligue des États arabes a appelé à la relance de l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth en 2002 qui demandait le retrait intégral d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, telles que confirmées par la Conférence de Madrid de 1991, et du principe de l'« échange de territoires contre la paix ». Le Sommet a demandé qu'Israël accepte l'avènement d'un État palestinien indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est, en contrepartie de l'établissement de relations normales dans le contexte d'une paix globale avec Israël. Cette Initiative – rédigée par le Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdul-Aziz Al Saoud d'Arabie saoudite, et adoptée par les pays arabes et les membres de l'Organisation de la Conférence islamique – représente une occasion qui ne saurait être manquée. Israël doit saisir cette occasion historique exceptionnelle.

L'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth demandait la formation d'un comité ministériel spécial qui agirait en tant que catalyseur pour donner une dimension internationale à cette initiative en recueillant toute l'adhésion de la communauté

internationale, en particulier l'ONU, y compris le Conseil de sécurité.

Comme les membres le savent tous, le peuple palestinien, qui languit sous l'occupation israélienne, s'est rendu aux urnes le 25 janvier pour élire un nouveau corps législatif. La communauté internationale, y compris les observateurs internationaux qui surveillaient le bon déroulement des élections, a salué le peuple palestinien pour son attachement à la démocratie. Les élections ont été jugées par tous libres, transparentes et régulières. C'est une journée dont les Palestiniens sont très fiers, non seulement parce qu'elle a été une démonstration de la démocratie, mais parce qu'ils ont tenu les élections dans un environnement peu propice sous l'occupation militaire israélienne.

Le nouveau cabinet a été approuvé par le Parlement palestinien et a prêté serment devant le Président Mahmoud Abbas. Il faut rappeler que le peuple palestinien ne saurait être puni par qui que ce soit pour avoir exercé son droit démocratique d'élire ses représentants. Comme dans toutes les élections démocratiques, le choix du peuple mérite notre respect et notre appui. À cet égard, Israël doit immédiatement reverser les recettes fiscales mensuelles qui appartiennent au peuple palestinien, conformément à un protocole économique signé entre les deux parties à Paris en 1994.

Il importe de rappeler que le Président Mahmoud Abbas a réaffirmé à maintes reprises depuis les élections palestiniennes l'engagement de la partie palestinienne de respecter toutes les obligations et les accords signés par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et l'Autorité nationale palestinienne. Ils comprennent les dispositions de droit international, les conventions internationales, les résolutions de l'ONU, dont la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe adoptée à Beyrouth, et tous les accords signés avec Israël.

Le Gouvernement israélien a intensifié et accéléré ses tentatives de mener à bien ses mesures unilatérales pour renforcer encore les mesures illégitimes déjà prises par la Puissance occupante dans le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est. L'assise politique du Premier Ministre par intérim israélien nouvellement élu était fondée sur une campagne dangereuse qui appelait à une délimitation

unilatérale des frontières israéliennes dans les quatre prochaines années en maintenant le contrôle des zones stratégiques de la Cisjordanie occupée, de Jérusalem-Est occupé, de la Vallée du Jourdain et de trois grands blocs de colonies illégales.

Ce plan illégal constitue une tentative de légitimer l'implantation des colonies de peuplement israéliennes et signifierait de fait la fin du règlement prévoyant deux États, car il aurait pour résultat l'établissement d'une série de bantoustans dans les territoires palestiniens occupés, violant ainsi les droits des Palestiniens et privant de leurs droits les réfugiés palestiniens. Ce plan, qui vise à affaiblir l'opposition de la communauté internationale à l'égard de ce mur expansionniste catastrophique, constitue également une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Il s'écarte totalement de la Feuille de route et de son contenu, ainsi que du principe d'un règlement pacifique par le biais de négociations entre les deux parties, sans préjuger ni décider à l'avance de la question du statut final.

En ce qui nous concerne, nous sommes en faveur d'un règlement final juste, durable et global, conformément au droit et à la légitimité internationaux, qui serait négocié et convenu entre les deux parties, sur la base des frontières du 4 juin 1967. Nous rejetons toute solution unilatérale, y compris l'idée d'un État palestinien temporaire avec des frontières provisoires. De telles solutions ne mettraient pas fin à l'occupation et ne créeraient pas un État palestinien viable, contigu et souverain.

À cet égard, la communauté internationale doit condamner et rejeter le plan E1. Il s'écarte de la Feuille de route et priverait les négociations sur le statut final de toute signification. Ce plan séparerait Jérusalem-Est occupée de la Cisjordanie, qui serait encerclée par des colonies de peuplement illégales et par le mur expansionniste, mettrait fin à sa contiguïté territoriale avec le reste des territoires palestiniens et modifierait l'équilibre démographique de Jérusalem en faveur d'Israël en créant une majorité juive renforcée par la population des colonies de peuplement illégales de Jérusalem.

Il importe de rejeter l'unilatéralisme et le militarisme israéliens et de ne pas les laisser se substituer au dialogue et au pragmatisme politiques constructifs. Étant donné qu'il n'a pas été négocié avec

la partie palestinienne et a ignoré toutes les préoccupations palestiniennes, le retrait unilatéral de Gaza s'est révélé désastreux. Il n'a pas représenté un pas en avant, comme certains l'avaient pensé. Israël continue de tenir la bande de Gaza sous sa coupe en contrôlant ses frontières, ses eaux territoriales et son espace aérien. Le retrait a transformé Gaza en une immense prison, qui est entièrement assiégée par Israël, et ne jouit d'aucune souveraineté ni indépendance.

Le retrait unilatéral de Gaza devait illustrer la fin de l'occupation militaire de Gaza par Israël, mais il est apparu clairement à tous ceux qui observent et respectent le droit international que la quatrième Convention de Genève continue de s'appliquer à la bande de Gaza. À cet égard, la partie palestinienne rejettera toutes les mesures unilatérales qui sont prises en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, constitue une seule unité territoriale. L'idée de conférer à Gaza un statut différent de celui de la Cisjordanie porterait atteinte à l'intégrité, l'unité et la contiguïté territoriales de la Palestine et au droit fondamental à l'autodétermination.

Israël a poursuivi sa politique de colonisation illégale et son annexion de fait d'énormes parties de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Israël a mené toutes ces activités en dépit de l'interdiction absolue de cette colonisation au titre de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de son premier Protocole additionnel, qui définit ces activités comme des crimes de guerre, tout comme d'ailleurs le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Israël a mené toutes ces activités en dépit du fait que le Conseil de sécurité avait réaffirmé l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève dans 27 résolutions qui demandent à la puissance occupante d'en respecter les dispositions, certaines d'entre elles demandant la cessation immédiate de toute activité de colonisation et stipulant que l'annexion de Jérusalem-Est est nulle et non avenue. Cependant, Israël persiste à faire fi du droit en ne tenant pas compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 9 juillet 2004, qui a établi que la construction du mur dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est et autour, était contraire au droit international.

En outre, la puissance occupante a commencé à modifier le point de contrôle de Qalandiya, en Cisjordanie, pour en faire un point de passage

international. Toutes ces mesures violent davantage l'intégrité et la contiguïté territoriales du territoire palestinien occupé et rendent la vision des deux États de plus en plus impossible. Il ne peut y avoir de solution où deux États vivent côte à côte sans un État palestinien viable.

Il importe de considérer le propos insincère d'Israël, qui déclare « ne pas avoir de partenaire » pour mener des négociations de paix, sous l'angle de l'unilatéralisme. L'Organisation de libération de la Palestine, qui est dirigée par le Président Mahmoud Abbas, est le seul représentant légitime du peuple palestinien. C'est donc le seul partenaire véritable pour des négociations.

Il est évident que c'est l'occupation et la colonisation du territoire palestinien par Israël qui ont entravé l'accord général de paix. Ces activités ont eu lieu indépendamment du fait que le peuple palestinien ait eu ou non un gouvernement, qu'il soit dirigé par le défunt Président Yasser Arafat ou par le Président Mahmoud Abbas.

Il importe de dire clairement que ce n'est pas le peuple palestinien ou la démocratie palestinienne qui font obstacle au règlement du conflit. Cet état de fait est plutôt lié au mantra d'Israël qui affirme « ne pas avoir de partenaire », à sa confiscation et sa colonisation des terres palestiniennes, à son oppression et son assujettissement de tout un peuple, à sa violation constante du droit international, à son mépris des résolutions des Nations Unies et à la paralysie politique de la communauté internationale.

J'aimerais attirer l'attention du Conseil sur la situation tragique où continue de se trouver le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Au mépris du droit international, y compris le droit humanitaire international et les droits de l'homme, les forces d'occupation poursuivent leurs attaques meurtrières contre le peuple palestinien, y compris les exécutions extrajudiciaires. Lancer des attaques militaires contre des cibles se trouvant dans des zones civiles fortement peuplées dans le territoire palestinien occupé, menaçant ainsi la vie et la sécurité de milliers de civils, est devenu une pratique courante pour la puissance occupante. Israël continue de se comporter comme un État au-dessus des lois sans se soucier des reproches, des sanctions ou des conséquences de ses actions.

Les blessures, mutilations et meurtres infligés à des civils palestiniens sans défense, y compris femmes et enfants, se sont poursuivis sans relâche. À la date d'aujourd'hui, quelques 3 800 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes dans des attaques militaires depuis septembre 2000. En outre, des milliers ont été blessés, souvent grièvement et de manière permanente, par les forces d'occupation. Des milliers de civils palestiniens continuent d'être détenus ou emprisonnés par la puissance occupante dans des conditions qui continuent de nous préoccuper beaucoup.

Dans le contexte de cette culture d'impunité, le 14 mars 2006, les forces occupantes israéliennes ont envahi la ville de Jéricho en Cisjordanie et, déployant des chars, des véhicules blindés, des hélicoptères et des bulldozers, elles se sont lancés à l'assaut de l'immeuble Muqata, tuant deux Palestiniens et en blessant au moins 35 autres. Au cours de ce raid militaire, les forces d'occupation israéliennes ont kidnappé six détenus palestiniens. Nous tenons la puissance occupante, Israël, responsable de la sécurité de ces hommes et exigeons que les autorités israéliennes les remettent aux Palestiniens. Toute autre action, y compris toute tentative de faire juger par un tribunal israélien, constituerait une violation du droit international, ainsi que de l'Accord de Ramallah. Les membres du Conseil de sécurité doivent rester saisis de la question et aider à la remise de ces hommes à l'Autorité palestinienne.

Par ailleurs, Israël n'a pas mis fin à sa pratique d'imposer des punitions collectives au peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris les restrictions arbitraires à sa liberté de circulation par la mise en place de centaines de points de contrôle.

J'aimerais également évoquer la crise humanitaire catastrophique que connaît actuellement Gaza. Comme le signalent divers organismes et organisations de défense des droits de l'homme, la puissance occupante a empêché que les produits alimentaires et médicaments de base, notamment les céréales, les produits laitiers et même le lait pour bébé, arrivent jusqu'à Gaza. Cette politique de la faim ou, comme l'a définie un conseiller du Premier Ministre israélien par intérim Ehud Olmert, cette « mise au régime » des Palestiniens, doit cesser immédiatement. À cet égard, le contrôle renforcé d'Israël sur le point de passage de Karni, seul point de passage commercial

pour l'import-export de marchandises vers et depuis Gaza, doit être levé car il constitue une violation flagrante de l'Accord réglant les déplacements et le passage, qui avait été négocié le 15 novembre 2005 par l'entremise de la Secrétaire d'État des États-Unis Condoleezza Rice et l'Envoyé du Quatuor, James Wolfensohn, avec l'Autorité palestinienne et Israël. Cet Accord stipule que ce point de passage sera ouvert sans interruption. Nous demandons à la communauté internationale de presser Israël de mettre fin à son étranglement de la bande de Gaza, politique lourde de conséquences économiques, sociales et sanitaires dangereuses pour un peuple déjà très pauvre.

Il est grand temps que la communauté internationale prenne sans tarder des mesures face à ce drame qui se déroule sous nos yeux. L'ONU a une responsabilité permanente à l'égard de la question palestinienne, jusqu'à ce qu'elle soit réglée sous tous ses aspects. Le Conseil de sécurité doit être à l'avant-garde de ces efforts. Il doit prendre des mesures audacieuses et courageuses pour veiller à ce qu'Israël respecte ses résolutions et se conforme au droit international. Une telle position de la part du Conseil aiderait beaucoup à mettre fin au cycle de violences et de tueries qui a empêché les deux peuples, Israéliens et Palestiniens, et l'ensemble de la région de parvenir à une paix, une liberté et une sécurité véritables.

Les pays arabes, dont la Palestine, se sont exprimés clairement. Ils ont tendu la main pour la paix. En dépit des affirmations contraires d'Israël, un partenaire existe bel et bien. On ne doit pas laisser Israël user de ce prétexte – ou de quelque autre prétexte que ce soit, en fait – pour mener des actions unilatérales en renforçant encore davantage son occupation et sa colonisation de nouvelles terres palestiniennes. Le moment est venu pour Israël de se mettre sincèrement en devoir de finir son occupation du territoire palestinien occupé, afin de préparer la voie à l'établissement d'un État palestinien indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et de trouver une solution juste au problème des réfugiés palestiniens.

Alors que nous commémorons aujourd'hui la Journée de la Terre, partout, les Palestiniens joignent les mains pour lutter ensemble contre l'occupation, l'oppression, la subjugation en vue de parvenir à la paix, à la justice, à l'autodétermination et à la libération nationale. Il est grand temps que ces espoirs et ces droits deviennent réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Carmon (Israël) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de dire combien ma délégation se félicite de vous voir présider cette séance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais d'emblée vous féliciter pour la compétence avec laquelle vous dirigez les débats difficiles du Conseil de sécurité, en votre qualité de Président pour le mois de mars.

Ces dernières semaines, et pas plus tard qu'avant-hier, le monde a été le témoin de deux événements politiques majeurs au Moyen-Orient : les élections du Conseil législatif palestinien et les élections parlementaires d'Israël. En cette conjoncture importante et décisive, les peuples israélien et palestinien ont choisi leurs dirigeants respectifs.

Les résultats de ces élections indiquent clairement que le peuple israélien a choisi la paix. Israël reste attaché à la solution, telle qu'envisagée dans la Feuille de route, de deux États où Israéliens et Palestiniens pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. D'un autre côté, les dirigeants choisis par le peuple palestinien appartiennent à l'organisation terroriste Hamas, ce qui laisse beaucoup moins de place à l'optimisme.

En Israël, nous souhaitons avec force trouver un partenaire palestinien avec lequel nous pourrions ensemble nous engager sur la voie de la paix. Mais, du côté palestinien, le Hamas ne reconnaît même pas Israël et n'a renoncé ni à la violence, ni au terrorisme pour atteindre ses objectifs. En Israël, les élections mettent en relief un attachement déjà ancien aux accords internationaux, alors que du côté palestinien, le Hamas a fait vœu de n'accepter que les accords qui correspondent à ses intérêts étroits.

Israël reste attaché à la Feuille de route et à sa mise en œuvre progressive. Nous croyons que c'est la meilleure manière d'avancer vers une issue pacifique de ce conflit. Malheureusement, jusqu'à présent, nos voisins palestiniens n'ont même pas rempli la première condition, qui est de lutter contre le terrorisme et de commencer à démanteler l'infrastructure terroriste.

Les actes de terrorisme ont continué de créer une sombre situation au Moyen-Orient. Mardi, le jour

même de nos élections nationales, le Djihad islamique a lancé une roquette Katioucha de 122 millimètres contre Israël. C'est la première fois qu'une telle arme a été utilisée contre Israël par une organisation terroriste palestinienne, ce qui marque peut-être une nouvelle étape dans la guerre terroriste contre Israël. Depuis lors, le Djihad islamique a déclaré qu'il était en possession de beaucoup d'autres roquettes Katioucha et qu'il a également l'intention de les utiliser. Hier encore, les forces de sécurité ont arrêté un homme portant une ceinture d'explosifs de cinq kilos à un point de contrôle de la vallée du Jourdain. La semaine dernière, deux autres candidats à l'attentat-suicide ont tenté de s'infiltrer dans de grandes agglomérations israéliennes en vue d'assassiner un grand nombre d'innocents. Les forces de sécurité d'Israël ont dû répondre chaque jour à plus de 50 alertes d'attaques terroristes au cours de la période qui a précédé les élections nationales. Les forces de sécurité ont empêché et prévenu les pires d'entre elles. Mais en fin de compte, ce qui sépare une attaque qui échoue d'une scène terrible de mort est minuscule.

Israël a des raisons de croire que la situation pourrait se dégrader maintenant que le Hamas a assumé la direction politique de l'Autorité palestinienne, à moins qu'il ne modifie radicalement sa charte, qui indique clairement sa détermination de détruire Israël, son attitude vis-à-vis d'Israël et de ce qu'il symbolise.

Pas plus tard que la semaine dernière, les représentants du Hamas ont déclaré qu'ils n'arrêteraient pas les terroristes qui attaquent Israël. L'une des premières déclarations publiques faites par les responsables du Hamas après leur victoire aux élections palestiniennes a été d'annoncer qu'ils libèreraient les terroristes qui ont assassiné le Ministre israélien du tourisme Rechavam Ze'evi, au défi de l'accord international conclu en avril 2002 avec les États-Unis et le Royaume-Uni. L'Autorité palestinienne n'a jamais assuré la sécurité des observateurs internationaux américains et britanniques, violant ainsi l'accord conclu et contraignant ces derniers à se retirer. Israël n'a donc eu d'autre choix que d'arrêter ces terroristes avant qu'ils ne soient relâchés. Nous ne pouvons pas permettre que des meurtriers et des terroristes soient laissés en liberté. Néanmoins, Israël traitera ces détenus conformément aux procédures légales et au contrôle judiciaire approprié.

En Israël, nous sommes toujours confrontés au même dilemme : assurer la sécurité et le bien-être de nos citoyens tout en réduisant au minimum les conséquences humanitaires de la prévention du terrorisme sur les Palestiniens.

Récemment, des menaces directes d'attentats ont contraint Israël à fermer le point de passage de Karni, qui revêt une importance vitale pour l'entrée des denrées alimentaires et des marchandises dans la bande de Gaza. Ces alertes illustrent l'impact négatif des extrémistes palestiniens sur la vie des autres Palestiniens. Israël a communiqué à l'Autorité palestinienne les noms d'individus qui ont menacé de commettre des attaques, mais l'Autorité palestinienne ne les a pas arrêtés. Nous avons proposé qu'un autre point de passage soit utilisé aussi longtemps que des menaces pèseraient sur celui de Karni, mais, probablement pour des motifs politiques, l'Autorité palestinienne a refusé, au détriment du bien-être des Palestiniens.

Je suis heureux d'annoncer au Conseil que, les conditions de sécurité le permettant, le point de passage de Karni a été rouvert le 23 mars. Des centaines de camions chargés de vivres, de biens et de marchandises ont pu à nouveau pénétrer et quitter la bande de Gaza. Par ailleurs, nous continuons de coopérer avec nos voisins palestiniens autour de nombreuses questions d'ordre civil, comme on a pu le constater cette semaine avec les mesures de lutte contre le virus de la grippe aviaire.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le peuple palestinien reçoive l'aide humanitaire dont il a besoin. Nous n'avons pas de politique visant à l'affamer, comme d'aucuns l'ont affirmé. Nous souhaitons une solution qui permette de mettre fin à ses souffrances et d'améliorer l'état de son économie. En revanche, nous ne pouvons pas transiger sur notre sécurité. Notre priorité absolue, qui est celle de tout gouvernement responsable, est de protéger nos citoyens.

Voilà en quoi les relations avec nos voisins palestiniens sont si complexes.

Le rôle du Hamas et du terrorisme palestinien n'est qu'un aspect de la situation au Moyen-Orient. Les organisations terroristes qui commettent des attentats ont leur siège à Damas et sont financées par la République islamique d'Iran, ce même État Membre de l'ONU dont le Président a récemment prôné la

destruction d'Israël et tente actuellement de se doter des moyens d'y parvenir. L'alliance entre l'Iran, la Syrie et les organisations terroristes palestiniennes – véritable axe de terreur – met gravement en péril la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient et du reste du monde. En ce moment même, la prochaine attaque terroriste contre Israël est financée, planifiée et en passe d'être mise à exécution. Aujourd'hui, 30 mars, Israël a enregistré 69 alertes à l'attentat, dont 13 constituant des menaces précises.

J'en viens à présent à la situation dans le nord d'Israël. Les terroristes du Hezbollah, qui continuent de livrer par procuration la guerre de l'Iran et de la Syrie le long de la frontière septentrionale, représentent toujours un grave danger pour la vie de nos citoyens. Chaque jour, il est signalé que le Hezbollah planifie d'enlever encore plus de soldats et de tirer davantage de roquettes sur Israël.

Nous sommes vivement préoccupés par la présence continue du Hezbollah du côté libanais de la Ligne bleue, en dépit des résolutions 425 (1978), 1559 (2004) et 1655 (2006) du Conseil de sécurité, qui exhortent le Gouvernement libanais à exercer pleinement son autorité sur le territoire jusqu'à la Ligne bleue et à prendre des mesures immédiates pour prévenir les attaques terroristes perpétrées depuis le Liban. Cela fera bientôt six ans que l'État d'Israël s'est acquitté de ses obligations au titre de la résolution 425 (1978). Pourtant, année après année, le Hezbollah continue d'agir en toute liberté le long de la frontière. C'est une question très préoccupante.

Nous nous félicitons toutefois de l'ouverture d'un dialogue national au Liban, en espérant qu'il conduira au plein exercice de la souveraineté du Gouvernement libanais sur l'ensemble de son territoire, notamment au démantèlement des organisations terroristes encore en activité sur son sol.

Nous engageons la communauté internationale à poursuivre sa lutte contre le terrorisme afin que ce fléau n'entrave plus nos relations, au demeurant complexes, avec nos voisins. À cet égard, Israël se réjouit que la communauté internationale insiste, comme il ressort de plusieurs déclarations officielles, y compris celles du Quatuor, sur le fait que le nouveau Gouvernement palestinien doit satisfaire trois exigences fondamentales : reconnaître Israël, renoncer à la violence et au terrorisme, et se conformer aux accords antérieurement conclus avec Israël. Ce n'est

qu'une fois que ces trois conditions seront remplies qu'Israël négociera avec l'Autorité palestinienne. Nous invitons la communauté internationale à continuer d'exiger du Hamas qu'il réponde à ces trois exigences fondamentales de la communauté internationale.

Le peuple israélien place de grands espoirs dans le projet de la Feuille de route, comme le montrent les élections de cette semaine. Nous espérons qu'avec l'aide de la communauté internationale, nous trouverons un véritable partenaire dans le Gouvernement palestinien afin que nos peuples puissent œuvrer de concert à l'exécution de la Feuille de route et vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, de l'habileté et du professionnalisme avec lesquels vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de mars. Je souhaite également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur John Bolton, pour le travail qu'il a accompli le mois dernier à la présidence du Conseil.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que les crises s'étendent dans la région du Moyen-Orient. En Iraq, la situation politique et en matière de sécurité demeure instable; dans le territoire palestinien occupé, les exactions israéliennes et les violations des droits du peuple palestinien sont quotidiennes; et le Liban, qui subit depuis longtemps déjà l'occupation israélienne, continue d'abriter des milliers de réfugiés palestiniens expulsés de leurs terres et de leurs maisons.

Depuis les élections parlementaires libres de l'an dernier et la formation du gouvernement du Premier Ministre Fouad Siniora, le Liban avance sur la voie de la pleine souveraineté, en asseyant sa liberté, en renforçant ses institutions et en promouvant une culture de la démocratie. De toutes ces activités démocratiques, la plus notable est sans doute le dialogue national actuellement mené entre divers groupes politiques avec le soutien et les encouragements de la communauté internationale.

Lors des premières réunions organisées dans le cadre de ce dialogue, il a été convenu qu'il fallait soutenir la conduite d'une enquête internationale sur l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri et de ses collègues et créer un tribunal international chargé de

punir les responsables de ce crime. Il a également été convenu que les fermes de Chebaa et les collines de Kafr Chouba occupées par Israël devaient être récupérées et que le Gouvernement libanais devait prendre les mesures nécessaires pour que les fermes de Chebaa soient sous contrôle libanais, en application des procédures des Nations Unies. Les participants à ce dialogue ont également décidé qu'il fallait nouer des relations souveraines avec les États frères.

En coopération avec la communauté internationale, le Gouvernement libanais a adopté une stratégie générale sur la question des réfugiés palestiniens. Le peuple palestinien étant opposé à la naturalisation, nous réaffirmons leur droit de regagner leur foyer, en application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les armes palestiniennes, nous avons décidé de régler cette question par la voie du dialogue, tout en réaffirmant que le Gouvernement palestinien devait exercer pleinement sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Le Liban souffre de la poursuite de la politique israélienne de menaces à l'égard de notre souveraineté et de ses violations permanentes de l'intégrité de notre territoire et de notre espace aérien. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et d'exiger qu'Israël mette immédiatement fin à ses pratiques agressives.

Le Liban appelle la communauté internationale à exiger la libération de tous les prisonniers libanais qui se trouvent dans les geôles israéliennes et à obliger Israël à fournir à l'ONU toutes les cartes relatives aux champs de mines posées par ses forces armées pendant son occupation des territoires libanais.

Notre respect des principes et valeurs démocratiques nous force à respecter le choix démocratique du peuple palestinien et à demander d'empêcher qu'il ne soit l'objet d'un châtiment collectif en raison précisément de ce choix. Les mesures arbitraires prises par Israël contre les Palestiniens, tels que le bouclage des ports et des points de passage, le gel des avoirs, le retrait de toute autre forme d'aide, les assassinats, la violation de la souveraineté palestinienne, etc., y compris le raid contre le prison de Jéricho et l'incarcération de détenus de cette prison, ainsi que la construction et l'expansion constantes des colonies de peuplement et l'édification du mur, nous amènent à exiger, ici aujourd'hui, que la

communauté internationale fasse pression sur Israël pour qu'il cesse de construire et d'étendre ses colonies et d'édifier le mur de séparation, conformément à la décision de la Cour internationale de Justice. La communauté internationale devrait également insister auprès d'Israël pour qu'il se retire de tous les territoires palestiniens occupés et respecte les principes observés par la communauté internationale.

Les Arabes ont fait le choix stratégique de la paix et œuvré en ce sens. La partie israélienne doit être à la hauteur de ce choix pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, reposant sur le principe « terre contre paix », les principes de la Conférence de Madrid, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 435 (1978) du Conseil, ainsi que l'Initiative de paix arabe, adoptée au Sommet de Beyrouth de 2002 et réaffirmée depuis lors du Sommet arabe de Khartoum qui s'est achevé le 29 mars dernier.

La paix est une responsabilité collective et, avec de la bonne volonté, la page du passé pourra être tournée et nous pourrions nous diriger vers un avenir meilleur.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Atieh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance importante sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous avons espéré que le Conseil de sécurité donnerait à toutes les délégations qui souhaitaient s'exprimer sur la situation tragique dans cette région très importante et sensible du monde la possibilité de le faire.

La région du Moyen-Orient continue de connaître instabilité et tensions depuis plus de six décennies maintenant, en raison de la poursuite de l'occupation israélienne de terres arabes et des massacres, des déplacements de personnes, de la destruction des infrastructures, des assassinats extrajudiciaires, de la politique de bouclage et de siège qu'elle a entraînés, et qui s'inscrivent tous dans le cadre d'une politique préméditée visant à opprimer les peuples arabes dans leurs territoires occupés et à les humilier, en violation flagrante du droit humanitaire international et de la Charte des Nations Unies.

Les pratiques arbitraires israéliennes dans les territoires arabes occupés relèvent des crimes de guerre et du terrorisme et Israël doit en être tenu pour responsable au regard du droit international. Les activités quotidiennes des forces d'occupation israéliennes, les attaques au moyen de chars, d'hélicoptères et de roquettes contre le peuple palestinien sans défense en sont une preuve flagrante.

Les tentatives israéliennes de rejeter le blâme au hasard sur les autres sont une réaction désespérée pour tromper le monde, détourner son attention et faire oublier les crimes d'Israël contre le peuple palestinien, des crimes perpétrés même contre des femmes et des enfants. Les allégations du représentant israélien, selon lequel Damas serait l'hôte d'un grand nombre d'organisations terroristes, sont absolument sans fondement. Les Palestiniens qui se trouvent en Syrie sont des réfugiés, des victimes de l'occupation israélienne, auxquels Israël refuse le droit de retour sur leur terre, comme le prévoient pourtant les résolutions pertinentes de l'ONU.

La Syrie aspire à une paix juste et globale et rejette ces tentatives. Néanmoins, nous sommes victimes d'alliances perfides qui s'efforcent d'entraîner la région dans un chaos et des tensions encore pire.

Depuis sa création, les États arabes ont placé beaucoup d'espoir dans l'Organisation des Nations Unies, espérant qu'elle trouverait un règlement juste et global au conflit israélo-arabe. Mais Israël, malheureusement, a ignoré la volonté de la communauté internationale, en dépit des dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, sans parler des centaines de résolutions de l'Assemblée générale, invitant toutes Israël à mettre fin à son occupation des territoires arabes et à se retirer sur les lignes du 4 juin 1967.

En 1981, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 497 (1981), qui considère la décision israélienne d'annexer le Golan comme nulle et non avenue. L'Assemblée générale a adopté des dizaines de résolutions condamnant toutes les mesures et pratiques d'Israël, puissance occupante, visant à changer la nature du Golan syrien occupé et les déclarent nulles et non avenues et en violation flagrante du droit international et des Conventions de Genève.

Israël, au mépris des résolutions de la légitimité internationale, a expulsé un demi-million de Syriens de leurs terres. Des dizaines d'entre eux ont été jetés en

prison, certains s'y trouvant depuis maintenant plus de 30 ans. Israël continue de planifier la construction de nouvelles colonies de peuplement dans le Golan syrien occupé. La question est la suivante : si Israël prétend que le retrait de ses colons est douloureux et s'il veut véritablement la paix dans la région, pourquoi continue-t-il à construire des colonies et à attirer des colons toujours plus nombreux sur les terres arabes, syriennes et palestiniennes occupées? Les déclarations sans cesse répétées des responsables israéliens, affirmant qu'ils n'ont pas l'intention de se retirer du Golan syrien, montrent clairement la décision préméditée d'Israël de continuer à occuper des terres syriennes et le fait qu'Israël ne souhaite pas parvenir à une paix juste et globale dans la région. La Syrie, quant à elle, n'a épargné aucun effort pour parvenir à une paix juste et globale dans la région. La Syrie s'est toujours déclarée disposée à reprendre sans condition le processus de paix, tout en tenant compte du fait que les appels en faveur de l'application des résolutions de légitimité internationale ne créent pas des conditions préalables.

Néanmoins, Israël a répondu à tous ces appels par de nouveaux rejets, par la poursuite de l'occupation et par son mépris de la légitimité internationale. Nous tenons à souligner que la paix dans la région du Moyen-Orient, à laquelle aspire la communauté internationale, ne sera instaurée que si Israël respecte les résolutions de légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe de l'« échange de territoires contre la paix » et le cadre de référence de la Conférence de paix de Madrid; que s'il accepte l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth de 2002 et confirmée par tous les sommets qui ont suivi, dont le dernier qui s'est achevé hier à Khartoum.

Les conditions tragiques dans les territoires palestiniens occupés se détériorent de jour en jour en raison des pratiques militaires israéliennes dans ces zones. La communauté internationale doit mettre fin à ces pratiques israéliennes arbitraires qui privent le peuple palestinien de ses droits les plus fondamentaux – le droit à la vie et le droit à l'autodétermination. Le peuple palestinien a exercé son droit démocratique lors des élections législatives, qui ont été transparentes et régulières. La communauté internationale doit respecter la volonté du peuple exprimée dans le choix de ses dirigeants; elle ne doit pas s'ingérer dans les

affaires intérieures et ne doit certainement pas le punir politiquement et économiquement parce qu'il a exercé son droit. Les mesures unilatérales envisagées par le Gouvernement israélien réduiront à néant le processus de paix dans la région et créeront une situation nouvelle sur le terrain, contrairement une fois plus aux résolutions de l'ONU.

Par ailleurs, la poursuite par Israël de l'implantation de colonies de peuplement et de la construction du mur sur les terres palestiniennes ne fera qu'aggraver les souffrances du peuple palestinien. Cela revient à imposer de nouvelles frontières au futur État palestinien. Nous invitons la communauté internationale à agir afin d'obliger Israël à démanteler les colonies de peuplement illégales et à abattre le mur de séparation immédiatement.

Ma délégation souligne une fois encore qu'une paix juste et globale au Moyen-Orient ne sera instaurée que si Israël se retire intégralement des territoires arabes occupés – y compris le Golan syrien, les fermes de Chebaa au Liban et les terres palestiniennes – jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. La stabilité et la sécurité dans la région sont l'otage de la réticence d'Israël à s'attacher sans condition au principe de la non-acquisition des territoires d'autrui par la force, à appliquer les décisions de légitimité internationale et à accepter l'avènement d'un État palestinien indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Kalomoh de l'exposé complet qu'il a fait aujourd'hui.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée sous peu par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne, et je serai donc bref.

Il est clair que l'évolution récente dans la région, tout particulièrement les élections de janvier pour le Conseil législatif palestinien et les élections de mardi dernier en Israël, pourrait marquer le début d'une nouvelle ère politique au Moyen-Orient. Toutes les parties prenantes sont bien conscientes des défis mais aussi des possibilités qu'offre cette nouvelle ère.

La Grèce demeure déterminée à mettre tout en œuvre pour qu'une paix globale, juste et durable soit instaurée au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397

(2002) et 1515 (2003), ainsi que du cadre de référence de Madrid et du principe de l'« échange de territoires contre la paix ». Nous restons attachés à un règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États.

Il est manifeste que pour qu'il y ait une paix négociée, les deux parties ont besoin d'interlocuteurs crédibles qui soient disposés à aborder les négociations en toute bonne foi et sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels.

À cet égard, nous voudrions souligner que tous les gouvernements démocratiquement élus devraient adhérer à certains principes fondamentaux et universels, qui incluent surtout l'adhésion à l'état de droit.

La communauté internationale attend du nouveau gouvernement dirigé par Hamas qu'il renonce à la violence et désarme, reconnaisse le droit d'Israël d'exister et respecte tous les accords et ententes préalables, y compris la Feuille de route. Le Gouvernement palestinien sera tenu pour responsable au regard de ces normes non seulement par la communauté internationale, mais aussi par le peuple palestinien lui-même.

En même temps, nous appelons le nouveau Gouvernement israélien qui sera formé dans les prochains jours à respecter les obligations d'Israël au titre de la Feuille de route et à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait préjuger du résultat des négociations sur le statut final et rendre physiquement impossible le règlement prévoyant deux États.

Nous comptons que tous les intéressés fassent preuve de maturité et de sagesse politiques, s'abstiennent de tout acte ou parole visant à provoquer et saisissent l'occasion afin que le sort et l'avenir de leurs peuples respectifs puissent finalement être marqués par la paix, l'optimisme et la prospérité.

M. de Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général de l'exposé qu'il nous a fait sur les faits survenus au cours du mois dernier au Moyen-Orient.

Quant à la déclaration qui sera faite à la présente séance par le Mouvement des pays non alignés, nous voudrions indiquer qu'elle ne reflète pas la position du Pérou – qui est la position du Quatuor – s'agissant de l'attitude que doit adopter le nouveau Gouvernement palestinien.

Le Pérou a lutté pendant 13 ans contre le terrorisme et obtenu des résultats positifs. C'est parce qu'il a cette expérience terrible qu'il le condamne énergiquement et sans équivoque sous toutes ses formes et manifestations où qu'il se produise et quels que soient leurs auteurs. C'est en raison de ces principes que le Pérou appuie les conditions que le Quatuor a posées le 30 janvier dernier au Gouvernement palestinien constitué par l'organisation Hamas, lui demandant de renoncer à la violence, de reconnaître Israël et de respecter les engagements précédents pris par l'Autorité palestinienne, y compris la Feuille de route. L'organisation Hamas, n'a pas, à ce jour, répondu aux préalables fondamentaux du Quatuor, qui ont, en outre, été repris dans une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité.

Cette situation d'incertitudes entrave les négociations entre les parties, puisqu'une partie ne reconnaît pas l'autre et qu'il ne peut ainsi y avoir de négociation directe, comme le demandent le Quatuor et la Feuille de route. Cela empêche toute possibilité d'un règlement négocié prévoyant la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte de manière pacifique et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Comme cela a été indiqué dans la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil le 3 février (S/PRST/2006/6), ces critères seront également appliqués par les principaux donateurs lorsqu'ils envisageront l'aide à fournir dans l'avenir au nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne.

Compte tenu de ces circonstances, il est nécessaire de réfléchir à la meilleure manière de canaliser et d'optimiser l'aide au peuple palestinien, en particulier l'aide humanitaire, y compris celle fournie par l'ONU. Nous devons faire en sorte que le peuple palestinien, qui vit dans les territoires occupés ne demeure pas sans défense, sans pour autant mettre en question les principes et résolutions adoptés par le Conseil en matière de lutte contre le terrorisme.

Il ne fait aucun doute que l'incertitude et l'absence de négociations actuelles pourraient empirer la situation et entraîner des actes de violence unilatéraux dont les conséquences seraient imprévisibles. Pour éviter un tel scénario, il faut qu'il y ait un changement radical qui implique la reconnaissance, des négociations et la fin de l'occupation des territoires. Un tel changement – qui

constitue une responsabilité historique – est désormais entre les mains du nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne et du nouveau gouvernement élu d'Israël.

L'adhésion résolue du nouveau Gouvernement palestinien aux principes énoncés par le Quatuor – surtout la renonciation à la violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des accords et obligations souscrits antérieurement par l'Autorité palestinienne – est indispensable pour commencer à remédier à cette dangereuse situation d'incertitude et pour reprendre la voie des négociations, qui permettront au peuple palestinien de concrétiser ses aspirations à constituer son État et à vivre en paix.

Le Pérou a toujours appuyé sans relâche le peuple palestinien, et continuera de le faire, afin de créer un État national viable et démocratique conformément à la Feuille de route – c'est-à-dire par le biais de négociations.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement la situation au Liban et la résolution que nous avons adoptée hier, demandant au Secrétaire général de négocier avec le Gouvernement libanais un accord visant à créer un tribunal international chargé de juger les responsables de l'assassinat terroriste de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes.

Ma délégation s'est associée au consensus pour appuyer la création de ce Tribunal, comme cela a été demandé par le Gouvernement du Liban. Nous apprécions également les progrès réalisés par la Commission d'enquête internationale indépendante pour faire la lumière sur ce crime. Nous sommes convaincus qu'avec la coopération qui lui a été apportée, la Commission pourra identifier les responsables et conclure l'enquête dans un délai raisonnable comme l'a dit, dans cette salle, le Commissaire Brammertz.

Les résultats de l'enquête menée par la Commission internationale doivent s'appuyer sur les travaux du tribunal international qui va être créé. Nous voudrions exprimer notre préférence pour que, tant dans sa composition que dans ses fonctions, ce tribunal ait une composante libanaise aussi importante que possible. Nous pensons que ce besoin est conforme aux dispositions de la résolution 1559 (2004) du Conseil, qui demande le rétablissement de l'intégrité territoriale, la pleine souveraineté et l'indépendance politique totale du Liban. Le rétablissement de l'état de

droit et le renforcement d'un système judiciaire libanais capable d'administrer avec efficacité la justice représentent indubitablement un pilier de la résolution 1559 (2004). Nous pensons que le tribunal devrait, par son existence, encourager le Liban à assumer pleinement ses responsabilités.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : Je tiens à remercier le Sous-secrétaire général Kalomoh de son exposé.

Les États-Unis restent attachés à la vision chère au Président Bush de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Feuille de route impose une série d'obligations graduelles aux deux parties, qui devront prendre des mesures concrètes propres à créer les conditions nécessaires pour donner le feu vert aux pourparlers sur le statut final. Un partenariat entre les parties est un élément crucial. Tout comme Israël, à qui incombent des obligations en vertu de la Feuille de route, les Palestiniens en ont aussi.

La communauté internationale a dit clairement qu'un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne devait désavouer la terreur et la violence, reconnaître le droit d'Israël à l'existence et accepter les obligations et accords préalables entre les parties. Telle est la position adoptée par le Quatuor dans sa déclaration du 30 janvier.

Ces exigences se fondent sur des principes établis de longue date et s'appliquent à tout gouvernement palestinien. Toutefois, comme l'a dit la Secrétaire d'État, M^{me} Rice, le Hamas, en tant que parti majoritaire du Conseil législatif palestinien, devra assumer aujourd'hui la responsabilité des décisions qu'il prend et doit être prêt à en accepter les conséquences, car ces décisions modèleront l'approche que la communauté internationale adoptera à l'égard de toutes les questions concernant les Palestiniens et les efforts de paix à l'échelle régionale.

En ce qui concerne la partie israélienne, nous avons pris note des observations que le Premier Ministre Ehud Olmert a faites le 28 mars suite au succès de son parti dans les élections israéliennes, appelant à un retour à la table des négociations et déclarant qu'Israël était prêt au compromis dans l'intérêt de la paix.

Nous continuerons de juger Hamas en fonction de ses actes, pas de ses paroles. Nous n'avons rien vu qui pourrait nous amener à changer notre position à l'égard du Hamas – désigné organisation étrangère terroriste aux termes de la loi américaine –, qui est responsable du meurtre de centaines de civils innocents, qui a toujours été l'ennemi de la paix dans la région et a nui aux aspirations du peuple palestinien à l'indépendance.

Notre position, ainsi que celle du Quatuor, est cohérente : toute aide future au nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne sera réexaminée en fonction de son attachement aux principes suivants : non-violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords et obligations préalables. Nous espérons que des mesures seront mises en place pour veiller à ce que cette assistance ne soit pas utilisée par des personnes affiliées à une organisation terroriste étrangère.

J'ai pris note ce matin des remarques du nouveau Ministre des affaires étrangères, M. Mahmoud Zahar, qui a dit : « L'Amérique commet des crimes graves contre les pays arabes et islamiques ». Il va sans dire que nous rejetons sans équivoque cette position. Je tiens par ailleurs à dire au Ministre des affaires étrangères Zahar que la diffamation désinvolte constitue un bien mauvais départ.

Comme cela a été indiqué dans la déclaration du Quatuor du 30 janvier, nous restons également préoccupés par les besoins humanitaires du peuple palestinien. Les États-Unis appuient depuis longtemps le peuple palestinien grâce aux contributions substantielles de nos fonds d'assistance aux pays étrangers. Les États-Unis continuent de se soucier des besoins humanitaires du peuple palestinien et ne cesseront pas de le faire. Nous croyons fermement que c'est important pour les habitants des territoires palestiniens, qui devraient avoir une chance de jouir de la vie, ce qui ne va pas sans la sécurité et le bien-être économique.

Jusqu'à présent, le Coordonnateur américain pour la sécurité, M. Dayton, s'est occupé principalement d'assurer une coordination fréquente et directe entre les Forces de défense israéliennes et les Forces de sécurité palestiniennes, notamment sur des questions telles que les passages à la frontière de Gaza et la liaison continue avec les responsables israéliens et palestiniens de la sécurité. Maintenant qu'un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne entre en fonctions, le général Dayton n'aura aucun contact avec

des forces de sécurité palestiniennes rendant compte de leurs actes à un membre quelconque d'un cabinet dirigé par le Hamas. Le rôle du général Dayton sera redéfini au fur et à mesure des circonstances.

La Feuille de route impose des obligations aux deux parties. Nous estimons important qu'il y ait un partenaire palestinien pour la paix et, dans ce contexte, nous nous sommes félicités de la détermination du Président Abbas à poursuivre cet agenda. Nous continuerons nos discussions avec nos collègues du Quatuor sur les façons d'aller de l'avant, et nous continuerons à examiner les meilleurs moyens d'aider le peuple palestinien.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, de son exposé.

Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée d'associer la République-Unie de Tanzanie à la déclaration que prononcera le Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Hamidon Ali, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis le dernier exposé sur cette question, le Moyen-Orient a connu de nombreux événements. Sur le front politique, des faits nouveaux importants ont été la formation et l'investiture d'un gouvernement dirigé par le Hamas, d'une part, et le bon déroulement des élections israéliennes, remportées par le parti de M. Ehud Olmert, Kadima, d'autre part. Ces faits sont un aspect important du paysage politique, et il importe que tant Israël que les Palestiniens de la région le reconnaissent. Nous demandons instamment que ces périodes difficiles de changement soient abordées de part et d'autre dans la patience et dans le calme. La fin de la période électorale devrait permettre de centrer sérieusement l'attention sur les possibilités d'améliorer l'avenir des Palestiniens et des Israéliens qui vivent depuis tant d'années dans la violence, l'instabilité et la peur et qui attendent désespérément la paix.

Nous sommes fermement convaincus que le gouvernement dirigé par le Hamas, qui a prêté serment hier, sera en mesure de faire face aux nouvelles réalités de la région et décidera une fois pour toutes de désarmer, de renoncer à la violence, de reconnaître Israël et d'accepter les accords de paix passés, moyen sûr d'aplanir tous les obstacles importants qui entraveraient le processus de paix. Le Premier Ministre Ismaïl Haniyeh doit reconnaître que la solution de deux

États, où Israël et la Palestine vivront côte à côte dans la paix et la sécurité, s'impose.

Pour sa part, tout nouveau gouvernement israélien dirigé par Kadima doit également accepter les nouvelles réalités et être prêt à travailler avec ce nouveau partenaire de négociations que constitue le gouvernement dirigé par le Hamas. Il doit geler les activités de peuplement, arrêter la construction de la barrière et cesser les attaques contre les Palestiniens. Les mesures unilatérales précipitées prises par Israël pour tenter de fixer ses frontières n'apporteront pas la paix.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la montée récente de la violence en Cisjordanie et à Gaza. Nous appelons les nouveaux dirigeants à faire montre de retenue et de patience et à prendre des mesures délibérées pour réduire la tension dans cette zone et rétablir le calme. Les parties doivent prendre conscience du caractère délicat de la situation et chercher à collaborer en vue d'une solution durable aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

Nous sommes encouragés par les efforts du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, qui, le 16 mars 2006, a rencontré des membres du Quatuor à Bruxelles pour discuter de l'aide à fournir à l'Autorité palestinienne. Nous sommes d'avis que la communauté internationale doit continuer à être pleinement partie au processus de paix, en dépit de la phase difficile dans laquelle ce dernier se trouve à l'heure actuelle. Il faut s'efforcer avant tout de faire comprendre aux parties que des mesures unilatérales resteront infructueuses et que seules des négociations seront en mesure d'aboutir à une solution viable.

Nous pensons également que couper les fonds et les ressources destinés aux Palestiniens ne fera qu'aggraver la situation et accroître les souffrances de nombreux innocents. Il faut décourager de telles actions.

Enfin, nous croyons que le plan de paix international – la Feuille de route – doit se voir accorder une autre chance au vu des nouvelles circonstances actuelles.

M. Gayama (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré d'avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ce débat public sur la situation d'ensemble au Moyen-Orient à un moment particulier

marqué par les élections législatives qui se sont déroulées tant en Palestine qu'en Israël, et aussi par les derniers développements de la situation au Liban.

S'agissant des élections législatives en Palestine et en Israël, nous saluons les deux peuples respectifs pour les choix démocratiques qu'ils viennent de faire, dans le calme et l'acceptation des résultats du vote de leurs électeurs. Ma délégation forme le secret espoir que la nouvelle donne politique ainsi exprimée, va enclencher, au-delà des apparences et des postures politiques que l'on a beaucoup décrites ces derniers temps, un mouvement vers l'objectif que s'est fixé la Feuille de route, celui de la création à terme d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. C'est pour cela que ma délégation exhorte les deux parties au dialogue et à la négociation autour de la Feuille de route, seule alternative crédible à la violence.

Certes, l'occupation est insupportable et porte toujours en elle les germes de la violence et de la souffrance, mais il est urgent de sortir du cycle de la violence-répression et d'opter résolument et de façon responsable pour la voie de la négociation dans le respect du droit international. Les récentes déclarations des principaux responsables politiques israéliens et palestiniens laissent entrevoir quelques lueurs d'espoir, quoique assorties de conditions. Cependant, ma délégation encourage vivement les deux parties à créer les conditions du dialogue et de la négociation.

Pour ce faire, il serait souhaitable que des mesures de confiance soient établies à travers, d'une part, la reconnaissance d'Israël, l'acceptation des accords passés entre Israël et l'Autorité palestinienne, la renonciation à la violence et, d'autre part, l'arrêt des actes unilatéraux et de la politique du fait accompli, le démantèlement des colonies de peuplement contestées, l'arrêt de la construction de la barrière de séparation, des assassinats ciblés et des actes de punition collective.

C'est le moment d'appeler la communauté internationale à soutenir le projet de paix en Palestine, notamment l'action du Quatuor international et des autres protagonistes de la crise au Proche-Orient. Ma délégation pense aussi que les populations palestiniennes, qui connaissent des conditions de vie pénibles, ne sauraient être abandonnées à leur sort et que les principaux donateurs devraient continuer à

pourvoir l'assistance humanitaire et l'aide d'urgence en leur faveur dans ces circonstances difficiles.

S'agissant du Liban, ma délégation se félicite de ce que les dirigeants politiques de ce pays ont entrepris de dépasser, par le dialogue national, les contradictions en leur sein. Elle salue les avancées significatives auxquels ils ont abouti dans la perspective de restaurer la souveraineté du peuple libanais sur l'ensemble de son territoire.

Ma délégation encourage vivement le peuple libanais à trouver des solutions consensuelles aux autres problèmes qui demeurent pendents. Ainsi, elle prend acte des évolutions que connaît le travail de la Commission d'enquête internationale indépendante. Elle se félicite de la coopération entre la Commission et les autorités libanaises, de même qu'elle salue la décrispation constatée dans les relations entre la Commission et les autorités syriennes.

Ma délégation soutient le projet de création d'un tribunal à caractère international chargé de juger les responsables de l'attentat à l'explosif qui a coûté la vie, le 14 février 2005, à l'ex-Premier Ministre libanais Rafic Hariri et à 22 autres personnes.

Enfin, nous exprimons nos vives préoccupations quant à la situation de tension qui perdure au Sud-Liban, caractérisée par les violations répétées par les divers protagonistes de l'accord de cessez-le-feu et par la violation de l'espace aérien libanais, tout en saluant les efforts louables que réalise dans cette zone la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Je ne saurais terminer sans dire mes remerciements au Sous-Secrétaire général pour la qualité du rapport qu'il nous a présenté et qui nous a aidés dans l'actualisation de nos informations sur la question à l'examen.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Kalomoh de son exposé.

La séance d'aujourd'hui a pour toile de fond les événements importants survenus au Moyen-Orient : je veux surtout parler du résultat des élections israéliennes et de la constitution du nouveau Gouvernement palestinien.

Analysant les changements intervenus dans les territoires palestiniens, la Russie forme l'espoir que le gouvernement de l'Autorité palestinienne mènera une politique qui répondra aux intérêts vitaux de tous les

Palestiniens en concrétisant leurs aspirations à la paix et à l'édification d'un État. Cette politique doit reposer sur les principes convenus par les médiateurs internationaux du Quatuor : abandon de la violence comme moyen d'atteindre des fins politiques; reconnaissance du droit d'Israël à l'existence; et respect des engagements et accords antérieurs, au premier chef la Feuille de route, dont l'application offre le moyen le plus sûr de trouver un règlement équitable à la question de Palestine. La Russie continuera d'y contribuer énergiquement.

Nous nous félicitons que le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, M. Haniyeh, ait annoncé son intention de placer ses relations avec le Président Abbas sous le signe du dialogue et de la coopération. Il importe que cette collaboration s'inscrive dans le cadre constitutionnel et repose sur les pouvoirs définis par la législation de l'Autorité palestinienne ainsi que sur le principe du partage du pouvoir.

Il convient de noter que le nouveau Cabinet palestinien reconnaît le rôle de direction de l'OLP parmi les autres mouvements nationaux. Il est également important que le Gouvernement palestinien se soit déclaré de nouveau prêt à examiner toutes les exigences et à apporter les garanties nécessaires aux donateurs qui viennent en aide au peuple palestinien.

Nous pensons qu'il faut poursuivre l'approche de base, fondée sur le dialogue et une collaboration fructueuse avec le Hamas que le Président russe a engagés, de façon à inciter ce mouvement à remplir les conditions formulées par le Quatuor. Nous ne partageons pas l'opinion qu'il est impossible de coopérer avec le Gouvernement palestinien récemment constitué autour des questions relatives à l'assistance aux Palestiniens, notamment l'aide humanitaire. Refuser d'octroyer cette aide pourrait être une grave erreur susceptible d'entraîner le chaos et des conséquences imprévisibles, sans parler d'une grave crise humanitaire dans les territoires palestiniens.

Au lieu de fermer la porte aux perspectives de paix dans la région et d'imposer des sanctions et des ultimatums aux Palestiniens pour les punir de leur choix démocratique, nous proposons de concentrer les efforts collectifs sur la création d'un mécanisme de contrôle fiable qui surveillerait l'octroi de l'aide des donateurs. On pourrait pour cela faire largement appel à l'expérience des institutions spécialisées de l'ONU,

ainsi qu'aux moyens de la mission de l'Envoyé spécial du Quatuor, M. Wolfensohn.

La Russie est résolue à tenir ses engagements et à régler les problèmes posés par le transfert à l'Autorité palestinienne d'une aide financière d'un montant de 10 millions de dollars dans des conditions de pleine transparence et d'ouverture.

Nous espérons que le prochain gouvernement israélien, quel qu'il soit, ne prendra aucune mesure unilatérale à l'encontre des Palestiniens et qu'il ne préjugera pas de l'issue des négociations sur le statut final des territoires palestiniens. Nous notons avec satisfaction que le Premier Ministre israélien par intérim, M. Olmert, s'est dit prêt à reprendre les négociations avec les Palestiniens sur les questions liées à un règlement. Cette déclaration est en accord avec les propos de M. Abbas, chef de l'Autorité palestinienne, qui a exprimé auparavant le vœu de poursuivre le dialogue pacifique avec les dirigeants israéliens. Cela est de bon augure pour ce qui sera entrepris à l'avenir en vue de régler le conflit palestinien sur la base de la Feuille de route.

Il importe également de veiller à ce que le processus de négociations reprenne au plus vite du côté syrien et libanais sur le processus de paix au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité aura bientôt la possibilité d'examiner plus en détail cette question. Je voudrais simplement souligner aujourd'hui l'importance de poursuivre le dialogue interlibanais qui vient de s'engager et de parvenir à un consensus sur les questions fondamentales pour le maintien de la paix et de la stabilité au Liban et dans toute la région.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué la présente séance, qui revêt une importance toute particulière, non seulement parce qu'elle permet aux membres du Conseil d'être tenus informés de l'évolution de la situation dans une région qui capte l'attention du monde, mais aussi parce qu'elle traduit la préoccupation du Conseil face à la situation au Moyen-Orient et sa volonté sincère d'instaurer une paix globale et durable dans la région. Voilà pourquoi nous apprécions la tenue de cette séance plénière.

À cet égard, je ne puis manquer de remercier S. E. M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration que feront les représentants de la Ligue des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Si cette séance est importante, c'est parce qu'elle a lieu précisément maintenant, alors que la région assiste à d'importants changements politiques – qu'il s'agisse de la nouvelle configuration de la scène politique palestinienne, avec la formation d'un nouveau gouvernement palestinien, ou du résultat des élections israéliennes – sans parler des événements survenus en Syrie et au Liban.

L'État du Qatar est fermement attaché au règlement pacifique des différends et il estime que, loin de les résoudre, le recours à la violence et la réponse par la violence ne feront qu'accroître les tensions et l'instabilité dans toute la région du Moyen-Orient. En outre, la violence sape les chances du processus de paix d'aboutir, tout en exacerbant l'extrémisme et le terrorisme au lieu de soutenir le processus de paix, seul véritable moyen d'obtenir une paix globale dans la région – une paix qui doit être établie sur la base du droit international et garantir la sécurité, la stabilité et une coexistence pacifique pour les peuples de la région.

Compte tenu de ces principes, nous souhaitons réaffirmer les points suivants.

Premièrement, nous avons assisté cette année à un événement très important : les élections au Conseil législatif palestinien. Ces élections sont la manifestation du libre arbitre du peuple palestinien, qui a exercé son droit démocratique en y participant. Convaincus que le processus de paix doit se poursuivre, nous pensons que toutes les parties doivent respecter l'issue de ce processus constitutionnel et les autorités élues par le peuple palestinien.

La décision israélienne de suspendre le versement des taxes dues à la partie palestinienne doit donc être considérée comme une punition infligée au peuple palestinien pour avoir exercé ses droits. Cela revêt une importance particulière car ces recettes appartiennent au peuple palestinien et parce que ne pas les lui reverser représente une violation du Protocole signé entre les deux parties à Paris en 1994. Cette mesure ne peut qu'exacerber la situation et entraver la mise en œuvre de la Feuille de route. Nous demandons donc à la communauté internationale de continuer à fournir une aide financière et économique à l'Autorité

palestinienne, de façon à éviter toute répercussion dangereuse sur la vie quotidienne de la population palestinienne.

Deuxièmement, aucun règlement de la question palestinienne ne sera global et durable s'il est fondé sur des mesures unilatérales. De telles mesures sont contraires aux dispositions et aux fondements mêmes du processus de paix. La solution doit être le résultat d'un accord négocié entre les deux parties.

Troisièmement, l'oppression des civils, les assassinats extrajudiciaires et autres politiques illégales, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement, la poursuite de la construction du mur de séparation et l'isolement et la séparation des villes et villages palestiniens, ne peuvent qu'entraver les efforts de paix et aggraver la crise humanitaire que subit la population palestinienne dans les territoires occupés. Ces mesures, bien entendu, aggravent encore les souffrances et les difficultés quotidiennes du peuple palestinien. L'exemple le plus récent de ces mesures est l'assaut du complexe municipal de Jéricho et la capture de ses détenus, en violation de l'accord conclu par Israël avec l'Autorité palestinienne en 2002.

Quatrièmement, les changements de gouvernement des deux côtés font que le Moyen-Orient est aujourd'hui au seuil d'une étape historique qui déterminera l'avenir de la région : retourner à la table de négociations, ou infliger de nouvelles souffrances et épreuves aux populations de la région. Les principaux acteurs doivent désormais mettre à profit ces changements pour mieux servir le processus de paix. Dans la mesure où le Conseil de sécurité a, à maintes reprises, appelé à la création d'un État palestinien démocratique, viable et souverain qui puisse vivre côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité et la communauté internationale, et plus particulièrement les parrains du processus de paix et le Quatuor, doivent redoubler d'efforts pour relancer le processus de paix, sur la base du cadre de référence agréé, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le principe « terre contre paix » et l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth et réaffirmée par les dirigeants arabes à Khartoum.

L'État du Qatar réitère son appui à l'Autorité palestinienne qui cherche à réaliser les aspirations du peuple palestinien. Nous exhortons par conséquent les parties concernées à assumer leurs responsabilités et à

revenir à la table de négociations. Nous demandons également au Gouvernement israélien d'aborder le processus de paix avec sérieux et de se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Nous pensons que la principale cause du conflit est la poursuite de l'occupation illégale des territoires palestiniens. La communauté internationale doit également en prendre conscience.

Israël doit aussi se retirer des fermes libanaises de Chebaa et cesser toute violation de la Ligne bleue, dans la mesure où la nécessité de mettre fin à l'occupation s'applique également aux voies de négociations avec la Syrie et le Liban, qui ne sauraient être séparées de la question palestinienne si nous voulons une paix juste et globale dans la région.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer pleinement le Danemark à la déclaration que le représentant de l'Autriche fera dans le courant de la séance au nom de l'Union européenne.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Kalomoh pour son exposé très complet et pour ses observations.

Les temps changent au Moyen-Orient. De nouveaux gouvernements vont voir le jour aussi bien en Israël que dans l'Autorité palestinienne. Nous espérons vivement que les deux gouvernements seront à la hauteur de leurs engagements, notamment la Feuille de route, et qu'ils contribueront ainsi à faire en sorte qu'Israéliens et Palestiniens vivent côte à côte et dans la paix.

Nous espérons que le nouveau gouvernement qui a été formé dans les territoires palestiniens réalisera les aspirations du peuple palestinien à la paix et à la création d'un État, telles qu'énoncées avec tant de force par le Président Abbas.

Nous attendons donc de ce nouveau gouvernement qu'il respecte les obligations contractées par l'Autorité palestinienne. La violence et la terreur sont incompatibles avec les processus démocratiques. Conformément à la déclaration du Quatuor du 30 janvier 2006, « tous les membres du Gouvernement palestinien doivent s'engager en faveur de la non-violence, à reconnaître Israël et à accepter les accords et obligations antérieurs, notamment la Feuille de route ». Ces conditions restent, de toute évidence, inchangées.

Nous avons pris note du fait que le Premier Ministre Haniyeh a exprimé le souhait d'engager un dialogue avec le Quatuor sur le Moyen-Orient. Bien que le Hamas ait, à l'évidence, subi quelques transformations, comme le prouvent son respect de facto du cessez-le-feu et sa participation aux élections, il reste à voir néanmoins si ces changements seront irréversibles et se poursuivront dans le bon sens. En outre, nous estimons que le nouveau gouvernement devra être attaché à la primauté du droit, à la réforme et à la bonne gestion des finances publiques, et s'engager à prévenir les attentats terroristes et à démanteler les infrastructures de la terreur.

Il faut trouver les moyens de continuer à soutenir le peuple palestinien. Les modalités de fourniture de l'aide internationale sont actuellement en cours d'analyse. Il ne serait pas juste, ni même conforme aux idéaux que nous voulons voir s'enraciner au Moyen-Orient, de châtier le peuple palestinien parce qu'il a exercé ses droits démocratiques. Une Autorité palestinienne qui fonctionne, notamment des institutions palestiniennes stables, est essentielle aussi bien pour le bien-être du peuple palestinien que pour la création d'un État palestinien viable.

En février dernier, l'Union européenne a décidé de fournir 143 millions de dollars d'aide d'urgence aux Palestiniens. L'aide future est maintenant à l'examen.

Le Danemark est disposé à continuer d'appuyer le développement économique palestinien et l'édification d'un État démocratique. L'effondrement économique de l'Autorité palestinienne n'est dans l'intérêt de personne.

Les résultats des élections en Israël viennent d'être annoncés. Nous saisissons cette occasion pour rappeler à Israël, et au nouveau gouvernement qui va être formé suite aux élections, que, compte tenu de la poursuite de la création de faits sur le terrain, la paix durable ne saurait être imposée unilatéralement et qu'une paix durable ne pourra pas être obtenue hors du cadre régional du processus de paix au Moyen-Orient.

Aussi bien Israël que les Palestiniens doivent respecter leurs obligations au titre de la Feuille de route et éviter des mesures unilatérales, qui préjugent des questions liées au statut final. La construction d'avant-postes de colonies de peuplement constitue une de ces mesures. En outre, les obstacles à la vie économique palestinienne doivent être levés. La barrière de séparation empêche la circulation des

personnes et des biens. L'Accord sur les déplacements et l'accès doit être respecté et les points de passage frontaliers, notamment celui de Karni, doivent rester ouverts.

L'objectif final du processus de paix du Moyen-Orient reste inchangé, à savoir, conformément à la Feuille de route, un règlement négocié prévoyant deux États, Israël et les Palestiniens vivant côte à côte de manière pacifique.

En ce qui concerne la situation au Liban, le Danemark se félicite du lancement du dialogue national. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra et contribuera à la stabilité dans le pays. Comme l'a souligné le Conseil de sécurité à de nombreuses reprises, nous appuyons l'unité, la stabilité et l'indépendance du Liban et nous rappelons à ses voisins qu'ils ont l'obligation de respecter la souveraineté de ce pays. Nous sommes encouragés de constater que la situation le long de la Ligne bleue est récemment restée calme.

Le Danemark se félicite également des progrès enregistrés jusqu'ici par la Commission d'enquête internationale indépendante dans l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, en février 2005. Comme M. Brammertz l'a déclaré au Conseil il y a deux semaines (voir S/PV.5388), l'enquête progresse. Afin de mener à bien l'enquête et de veiller à ce que justice soit faite, la coopération pleine et inconditionnelle de toutes les parties prenantes est indispensable.

La résolution 1664 (2006) adoptée hier demande au Secrétaire général de négocier avec le Gouvernement libanais un accord visant la création d'un tribunal international pour que les personnes qui seraient mises en cause dans cet attentat terroriste soient jugées. Nous saluons ce processus.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je tiens à remercier M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général, de l'exposé détaillé qu'il a fait.

Au cours du mois dernier, la situation entre Israël et la Palestine est entrée dans une phase nouvelle et sans précédent. La constitution par l'organisation Hamas du nouveau gouvernement et la victoire du parti israélien Kadima aux élections législatives reflètent la volonté des peuples palestinien et israélien. La communauté internationale devrait respecter les choix démocratiques des peuples palestinien et israélien.

Après des années d'effusions de sang et de conflits, les peuples palestinien et israélien aspirent ardemment à commencer le plus rapidement possible à vivre dans la paix et la tranquillité. Les gouvernements et dirigeants des deux parties ont également accepté ces choix d'un règlement pacifique. Le point de blocage à présent est qu'il n'existe aucune confiance mutuelle entre les deux parties, ce qui crée une situation instable sur le plan de la sécurité et une détérioration de la situation humanitaire. Cela cause de graves préjudices aux deux populations et a une incidence directe sur la paix et la stabilité de la région du Moyen-Orient. Il faut que cette situation change. La Chine est d'avis que l'existence d'Israël en tant qu'État est une réalité objective et que ses préoccupations en matière de sécurité se comprennent également. En même temps, les droits fondamentaux de la Palestine doivent aussi être garantis. Les revendications raisonnables des Palestiniens, telles que la création d'un État, devraient également être satisfaites.

La Chine a toujours souligné le fait que la clef du règlement de la question du Moyen-Orient est l'établissement de la confiance mutuelle entre Israël et la Palestine, la renonciation à la violence et la recherche, par le biais de négociations pacifiques, d'un règlement qui sert véritablement les intérêts fondamentaux des peuples.

La Feuille de route du Moyen-Orient reste la solution la plus viable pour régler le conflit entre Israël et la Palestine. Nous espérons que les dirigeants des deux parties feront preuve de sagesse politique dans leur examen des diverses questions, et relanceront le dialogue en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Feuille de route pour mener à bien les tâches importantes que l'histoire et leurs peuples leur ont confiées et être à la hauteur des aspirations ardentes de leurs peuples et de la communauté internationale.

La Chine suit de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient et s'est toujours efforcée de favoriser l'instauration le plus rapidement possible d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous sommes d'avis que tous les accords conclus dans le passé doivent continuer d'être dûment mis en œuvre. Nous apprécions hautement l'attitude positive du Président Abbas. En même temps, nous estimons que toutes les fonds appartenant à la partie palestinienne devraient en temps voulu être restituées au Gouvernement palestinien afin d'améliorer les conditions de vie de la population palestinienne. La Chine continuera

d'œuvrer avec les parties pour permettre au processus de paix au Moyen-Orient de poursuivre une évolution positive par le biais de négociations exhortant à faire la paix.

Nous sommes heureux de noter que, depuis le début du mois de mars, de nombreuses discussions nationales se sont tenues au Liban et qu'un certain nombre d'accords fondamentaux ont été conclus. Nous espérons que ce processus aidera toutes les factions libanaises à parvenir à un consensus sur les grandes questions qui ont trait à la destinée du pays. Hier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1664 (2006), autorisant le Secrétaire général à poursuivre les consultations avec le Gouvernement libanais sur la question de la création d'un tribunal international. Nous appuyons les efforts menés par la Commission d'enquête internationale indépendante dirigée par M. Brammertz pour mener à bien, le plus rapidement possible et conformément au mandat du Conseil de sécurité, l'enquête sur l'assassinat de M. Hariri afin d'établir la vérité et de faire triompher la justice pour les victimes. En même temps, nous espérons également que la mise en place de ce tribunal pourra faciliter le maintien de la paix et de la stabilité au Liban et au Moyen-Orient dans son ensemble.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, de son exposé et de ses précieuses observations.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée dans quelques instants par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc essentiellement ma déclaration à un certain nombre de points que je présente à titre national.

La Slovaquie reste fermement attachée aux principes énoncés dans la Feuille de route. Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre appui à un règlement juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient, fondé sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les négociations entre les deux parties.

La Slovaquie appuie le règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Pour réaliser des progrès dans la concrétisation de la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, les deux parties

doivent accepter les obligations et engagements antérieurs, reprendre un dialogue constructif et prendre des mesures concrètes visant à établir et renforcer la confiance mutuelle.

C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il demeure nécessaire que le nouveau Gouvernement palestinien, constitué et dirigé par l'organisation Hamas, accepte les obligations et engagements antérieurs, y compris la Feuille de route. Pour devenir un partenaire dans le processus de paix, Hamas doit reconnaître le droit d'Israël d'exister, et renoncer à la violence et à la terreur. Nous sommes convaincus que cette démarche contribuerait sensiblement à créer les conditions nécessaires à la poursuite d'un dialogue sur un règlement du conflit au Moyen-Orient.

À cet égard, nous appuyons les efforts et le rôle de chef de file du Président Mahmoud Abbas. Nous espérons qu'il continuera d'exercer son autorité et que de bonnes relations de travail et personnelles s'établiront entre lui et le nouveau Premier Ministre ainsi que les membres du Gouvernement, sur la base d'un attachement commun à une plate-forme de paix, y compris les principes de la Feuille de route et des obligations et accords antérieurs.

Nous sommes tous également conscients des difficultés croissantes en matière d'appui financier et matériel au peuple palestinien ainsi qu'à l'Autorité palestinienne. Nous tenons à souligner que nous ne pouvons ni ne devrions abandonner le peuple palestinien. Nous devons poursuivre l'aide humanitaire internationale et trouver le meilleur moyen de le faire avec efficacité et transparence.

Il y a deux jours, les électeurs israéliens se sont rendus aux urnes pour élire une nouvelle Knesset et former un nouveau gouvernement israélien. Nous partageons l'opinion que le Gouvernement israélien sortant a pris des décisions difficiles et mis en œuvre des mesures délicates en faveur de la paix dans la région. Nous espérons que le futur gouvernement israélien saisira cette occasion et renforcera l'élan déjà acquis pour la paix. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement renouvelé du Premier Ministre Olmert en faveur de la paix au Moyen-Orient. Dans le même temps, nous espérons et attendons qu'Israël s'abstiendra de prendre des mesures et de mener des activités qui pourraient porter atteinte aux principes et accords énoncés dans la Feuille de route et menacer la

mise en œuvre d'une solution fondée sur la coexistence de deux États viables.

Quant aux événements quotidiens sur le terrain, nous restons préoccupés par la poursuite de la violence et la perte de vies innocentes. Nous demandons instamment aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue.

En ce qui concerne le Liban, la Slovaquie appuie sans réserve les efforts déployés par les autorités libanaises pour étendre leur souveraineté et reprendre le plein contrôle de la totalité de leur territoire. Nous considérons l'achèvement du processus d'enquête sur l'assassinat du Premier Ministre Rafic Hariri comme une étape indispensable au processus de stabilisation et de réconciliation, non seulement au Liban mais dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi la Slovaquie appuie la création d'un tribunal à caractère international qui sera chargé de traduire en justice les auteurs de ce crime.

Nous nous félicitons des efforts permanents déployés par la communauté internationale pour aider le Liban et permettre de surmonter son passé difficile. Dans ce contexte, nous appuyons sans réserve les travaux et la contribution de l'ONU à ce processus. Nous souscrivons à l'observation de M. Kalomoh, qui a noté que le début du dialogue national au Liban était un événement historique et positif dont il fallait se féliciter et qui devait être appuyé par la communauté internationale.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier à mon tour le Sous-Secrétaire général M. Kalomoh de son exposé complet sur les événements les plus récents concernant la situation au Moyen-Orient.

Le processus de paix au Moyen-Orient est entré dans une phase nouvelle et délicate du fait des événements politiques récents qui ont eu lieu tant en Palestine qu'en Israël. Dans cette nouvelle situation, si l'on fait preuve de sagesse politique, de courage et de retenue, il y a autant de chances de promouvoir la paix que de retomber dans le chaos et la violence si l'option contraire devait l'emporter. Dans cette situation délicate où se trouve actuellement la région, il importe que la communauté internationale ne ménage aucun effort pour multiplier les chances de parvenir à une meilleure compréhension, à la coopération et à la paix.

Suite aux élections au Conseil législatif palestinien, au mois de janvier, le Gouvernement japonais a exprimé l'espoir que le Hamas, étant devenu par la voie démocratique le parti dominant, sera disposé à assumer les responsabilités de gouvernement correspondantes, et adoptera une politique de paix et de coexistence pacifique et prospérité mutuelle avec Israël. Avec l'investiture du nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne sous la direction du Hamas, le Japon attend fermement que le nouveau gouvernement rejette sans équivoque la violence et déploie des efforts afin de faire progresser le processus de paix conformément aux accords existants, notamment la Feuille de route.

En ce qui concerne la partie israélienne, le Japon attend que son nouveau gouvernement, qui sera constitué après les élections à la Knesset du 28 mars, poursuive ses efforts pour faire la paix avec les Palestiniens en faisant de la promotion de la paix et de l'harmonie une priorité fondamentale de son agenda de politique étrangère.

Le Japon espère vivement que les nouveaux gouvernements de l'Autorité palestinienne et d'Israël engageront le plus rapidement possible des pourparlers directs aux plus hauts niveaux, sous le signe du dialogue et de la coopération, afin d'accomplir de nouveaux progrès vers la paix. À cet égard, nous prenons acte des remarques du Premier Ministre par intérim, M. Olmert, qui a appelé le Président Abbas à reprendre les négociations pour la paix. Nous espérons que le Président Abbas persévéra, quant à lui, dans ses efforts en faveur de la paix. Nous continuons de lui prêter notre plein appui en la matière.

Il est important que la communauté internationale continue à envoyer un message puissant et positif au nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par Hamas afin de l'encourager à poursuivre le processus de paix par conviction et de sa propre initiative. Dans le même temps, la communauté internationale doit continuer à encourager Israël à déployer des efforts accrus pour parvenir à la paix par le dialogue avec la partie palestinienne.

Nous pensons également qu'il est nécessaire que la communauté internationale se concentre sur la mise au point de mesures efficaces et appropriées pour empêcher toute nouvelle détérioration des conditions d'existence des Palestiniens.

À l'occasion de la visite du Président Abbas au Japon en mai 2005, notre Premier Ministre a annoncé son intention de fournir environ 100 millions de dollars afin de répondre aux besoins de la population palestinienne pour l'avenir immédiat. À ce jour, plus de 70 % de cette contribution ont déjà été décaissés. Plus récemment, préoccupé par la détérioration des conditions d'existence du peuple palestinien et pour répondre aux besoins humanitaires des personnes concernées, le Japon a décidé le 17 mars d'apporter une aide alimentaire supplémentaire d'un montant d'environ 6 millions de dollars aux réfugiés palestiniens par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et aux Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui connaissent des pénuries alimentaires, par le biais du Programme alimentaire mondial. Nous espérons que cette aide humanitaire de notre part et d'autres pays contribuera à atténuer les difficultés que connaît le peuple palestinien et, par là même, à faire progresser le processus de paix.

Pour ce qui est de la question de l'aide aux Palestiniens en général, en tant que donateur de longue date, le Japon suivra avec attention la situation et formulera une réponse appropriée en tenant compte de l'évolution de la situation sous le nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne, et de la position qu'il adoptera sur des questions telles que la promotion du processus de paix, la renonciation à la violence et au terrorisme, et sa politique dans le cadre de sa relation avec Israël.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre intention de continuer à jouer un rôle actif dans les efforts visant à promouvoir la paix au Moyen-Orient.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Ma délégation tient également à remercier M. Tuliameni Kalomoh, Sous-secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé sur les faits nouveaux survenus au Moyen-Orient.

La grave situation dans le territoire palestinien occupé continue de menacer la paix et la sécurité internationales, et le Conseil de sécurité ne peut que s'en préoccuper vivement. Le Conseil doit être guidé par ses propres décisions sur la question, qui ont, au fil des ans, constamment affirmé les droits et les intérêts

tant des Palestiniens que des Israéliens. Les Palestiniens ont droit à leur propre État indépendant. Il doit être viable et garantir la liberté de mouvement de ses citoyens, et il doit laisser entrevoir des possibilités de développement durable. Les Israéliens ont également droit à leur propre État dans des frontières sûres et bien définies.

Cela veut dire que la réalisation de ces objectifs passe par un règlement négocié entre les deux parties. Ni les Palestiniens ni les Israéliens ne doivent être autorisés à imposer des solutions unilatérales à l'autre partie. Les attentats à la bombe, les tirs à l'aveuglette sur les civils, la destruction aveugle de biens, les barricades, les assassinats ciblés et tous les autres actes de violence commis par les deux parties ne les ont pas rapprochés de la paix.

Les initiatives tendant à mettre en œuvre un règlement pacifique négocié de la question de la Palestine n'ont pas manqué. Les faits indiquent que ni les Palestiniens ni les Israéliens n'ont respecté fidèlement leurs obligations et engagements.

L'élection du Hamas peut sembler aberrante, mais la vérité est que cette victoire retentissante a été obtenue par des élections libres et justes pour lesquelles les Palestiniens méritent nos félicitations. Il serait peut-être plus productif pour la communauté internationale d'écouter les Palestiniens avec plus d'attention et de faire plus pour examiner leurs préoccupations et droits légitimes, même au moment où l'on exhorte le Hamas à abandonner la violence et l'extrémisme et à s'asseoir à la table des négociations.

Nous sommes préoccupés par les rapports faisant état de pénuries alimentaires qui rendent la vie des Palestiniens moyens de plus en plus insupportable. Il est ironique que certaines des personnes qui souffrent n'ont peut-être même pas voté pour le Hamas. Par conséquent, tout en appuyant les efforts de la communauté internationale pour exhorter le Hamas à reconsidérer sa position, il convient de veiller à ne pas étouffer les Palestiniens sur les plans économique et financier. Ma délégation tient à souligner que l'apport de fonds visant à répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien, la fourniture d'une assistance d'urgence et de services de base ainsi qu'à d'autres fins, doivent se poursuivre si l'on veut éviter un effondrement économique, institutionnel et politique. Il est regrettable, à cet égard, qu'Israël ait retenu les taxes et les droits de douane levés sur les biens

destinés au territoire palestinien occupé. Cette mesure revient à asphyxier financièrement l'Autorité palestinienne et doit être éliminée grâce au décaissement en temps voulu de tous ces fonds.

Il faut absolument que la nouvelle Administration Hamas rallie la bonne volonté de tous les gouvernements et de tous les peuples qui aspirent à la paix au Moyen-Orient. Nous exhortons donc le Hamas à réfléchir sérieusement à sa position et à engager son gouvernement à respecter tous les accords existants, notamment le maintien du cessez-le-feu entre les deux parties. Il faut encourager les autorités israéliennes nouvellement élues et le gouvernement du Hamas à réexaminer leur position afin de faire avancer le processus de paix.

Le moment est venu pour la communauté internationale, dont le Quatuor, de réfléchir sérieusement à la situation qui prévaut actuellement et de décider de ce qui doit être fait pour parvenir à la solution recherchée, depuis si longtemps, de deux États. Nous devons, dans cet effort, nous unir autour des principes du droit international et de nos objectifs conjoints, car toute polarisation de la part du Conseil n'aiderait pas la cause de la paix au Moyen-Orient.

M. de La Sablière (France) : Je souhaite d'abord remercier M. Kalomoh de son exposé, dont ma délégation partage les principales conclusions.

Tout à l'heure, l'Ambassadeur d'Autriche, au nom de l'Union européenne, prononcera une intervention. Je m'y associe pleinement.

Le Moyen-Orient a connu, cette semaine, deux développements majeurs : dans les territoires palestiniens, le gouvernement du Premier Ministre Ismaïl Haniyeh, composé exclusivement de ministres proches ou issus du Hamas, a reçu la confiance du Parlement; en Israël, les élections à la Knesset ont vu la victoire du nouveau parti Kadima du Premier Ministre par intérim Ehud Olmert, que nous félicitons pour son succès et qui sera appelé à former la prochaine coalition gouvernementale. Il est sans doute trop tôt pour spéculer sur les conséquences de ces événements sur le processus de paix israélo-palestinien. Je me contenterai aujourd'hui de rappeler les principes auxquels la France est attachée.

Les peuples palestinien et israélien se sont librement exprimés lors des dernières consultations électorales. Nous respectons leurs choix. Les dirigeants

palestiniens et israéliens ont désormais une lourde responsabilité : il leur revient de répondre, par des mesures concrètes, à l'aspiration majoritaire de leurs concitoyens à la paix et à la sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons des prises de position respectives du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre par intérim Ehud Olmert en faveur d'une reprise des négociations. La France est en effet convaincue que les démarches unilatérales ne pourront se substituer à un processus négocié, qui seul est susceptible de mener à une paix qui soit durable. La communauté internationale, au premier chef le Quatuor et les pays de la région, doit dès à présent accompagner cette volonté en aidant les parties à reprendre la voie du dialogue et en réfléchissant aux conditions d'une relance du processus de paix.

Le nouveau Gouvernement palestinien sera jugé sur ses actes. Nous déplorons que le Premier Ministre, dans son discours d'investiture devant le Conseil législatif, n'ait pas endossé formellement les principes fondamentaux du processus de paix rappelés par le Quatuor : la renonciation à la violence, la reconnaissance d'Israël et la reconnaissance des accords passés entre Israël et l'OLP. Nous appelons une nouvelle fois ce gouvernement à accepter et mettre en œuvre ces principes. Nous avons relevé l'appel similaire lancé par le Président Abbas, dont nous appuyons l'action déterminée à la tête de l'Autorité palestinienne.

Au-delà des développements politiques et de l'espoir d'une relance prochaine du processus de paix, la France demeure préoccupée par la situation fragile sur le terrain. La situation sécuritaire reste précaire, comme l'ont illustré les graves conséquences de l'opération militaire israélienne contre la prison de Jéricho, le 14 mars dernier. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. L'Autorité palestinienne doit renforcer la lutte contre le terrorisme, en œuvrant notamment à l'arrêt des tirs de roquettes depuis la bande de Gaza. Le tir récent d'une roquette de type Katioucha de Gaza vers le territoire israélien constitue un développement très préoccupant à cet égard. L'Autorité palestinienne doit également faire respecter la loi et rétablir l'ordre public dans les territoires sous son contrôle.

Israël, pour sa part, doit mettre fin à ses actions militaires contraires à la quatrième Convention de Genève, en particulier les assassinats extrajudiciaires,

qui provoquent des victimes civiles et alimentent le cycle des violences. Nous demandons aux parties de mettre en œuvre sans délai les arrangements conclus l'an dernier au Sommet de Charm al-Cheikh.

L'aggravation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, encore récemment soulignée par les organismes des Nations Unies, suscite notre inquiétude. La France appelle au plein respect et à la mise en œuvre rapide de toutes les dispositions de « l'accord sur l'accès et le mouvement », conclu en novembre dernier. Nous avons également marqué notre souci que le peuple palestinien ne soit pas puni et notre souci de ne pas sacrifier les acquis institutionnels de la dernière décennie. Outre un soutien accru à l'action des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur le terrain, la France est favorable au maintien d'une aide internationale transitant par des canaux sûrs et transparents, placés notamment sous la supervision du Président de l'Autorité palestinienne.

Enfin, nous restons très préoccupés par la poursuite de la colonisation israélienne en territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et par le tracé de la barrière de séparation, qui contrevient à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et à la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale. Nous appelons de nouveau Israël à mettre un terme à ces actions unilatérales illégales qui menacent la viabilité du futur État palestinien et à respecter ses obligations au regard du droit international. Il importe que les initiatives que pourrait prendre Israël en Cisjordanie fassent l'objet d'un accord avec l'OLP.

Pour terminer, je tiens à réitérer le profond attachement de mon pays à la création d'un État palestinien viable, souverain et démocratique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Je tiens également à réaffirmer l'importance que la France accorde à l'établissement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, qui soit fondée sur les termes de référence de la Conférence de Madrid, sur le principe d'échange « la terre contre la paix » et sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer à tous ceux qui ont remercié le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, de son exposé.

Je souscris à la déclaration que fera tout à l'heure la présidence autrichienne au nom de l'Union européenne.

Il incombe au Conseil de sécurité de maintenir l'élan imprimé au processus de paix au Moyen-Orient. En effet, alors que de nouveaux gouvernements se mettent en place et que nous examinons la question du Moyen-Orient à un moment décisif, nous devons nous rappeler et rappeler aux intéressés les obligations auxquelles il a été souscrit, notamment la Feuille de route, en vue de réaliser la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Il faut féliciter Ehud Olmert et le parti Kadima pour leur victoire aux élections israéliennes. Le Gouvernement britannique attend avec intérêt de travailler avec M. Olmert, au moment où il prend en main et fait avancer le processus de paix.

Hier, le nouveau Cabinet de l'Autorité palestinienne a été investi par le Président Abbas. La politique britannique à l'égard du Hamas reste inchangée. Il faut que le nouveau cabinet reconnaisse qu'un mandat démocratique s'accompagne de responsabilités, dont celle de gouverner en servant au mieux les intérêts du peuple palestinien. La démocratie est plus qu'une victoire électorale. Notre position est très ferme, la démocratie passe par le renoncement à la violence, et en l'occurrence, par la reconnaissance de l'État d'Israël et l'acceptation des accords antérieurement conclus par l'Autorité palestinienne. Toutes ces conditions ont été posées par le Quatuor dans sa déclaration du 30 janvier 2006, que nous appuyons pleinement et qui a été rappelée ce matin. De notre point de vue, il est inacceptable de poursuivre des objectifs politiques en recourant à la violence.

Comme le Ministre des affaires étrangères Straw l'a clairement dit, il ne faut pas punir le peuple palestinien pour les décisions que pourraient prendre le nouveau gouvernement. Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et, surtout, par l'annonce inquiétante d'un rationnement alimentaire à Gaza. Le Royaume-Uni fait tout son possible pour garantir la continuité de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement du peuple palestinien en vue d'un avenir meilleur. Étant de ceux qui aident le plus le peuple palestinien, nous espérons que nous parviendrons, avec la communauté internationale, à maintenir l'octroi de cette aide.

Nous devons toutefois être absolument certains que les fonds fournis ne servent pas à soutenir le terrorisme. Le Royaume-Uni est vivement préoccupé

par les restrictions à la liberté de circulation en Cisjordanie et par la fermeture de certains points de passage entre Gaza et Israël. Nous prions instamment Israël de ne pas fermer les points de passage et de maintenir ouvert celui dont on nous a parlé ce matin, de même que nous engageons l'Autorité palestinienne à exécuter l'Accord sur les déplacements et l'accès.

De notre point de vue, Israël doit suspendre l'expansion des implantations et démanteler les avant-postes. Le tracé de la barrière ne doit pas déborder celui de la Ligne verte ni empiéter sur le territoire occupé. Pour sa part, l'Autorité palestinienne doit là encore prendre les mesures appropriées pour prévenir le terrorisme, notamment les tirs de roquettes Qassam dont on nous a parlé, et pour engager la réforme tant attendue des services de sécurité.

Par-dessus tout, le Royaume-Uni reste attaché aux principes d'une solution négociée de deux États.

À présent, en ce qui concerne le Liban, le Royaume-Uni salue l'ouverture d'un dialogue national et le consensus qu'il a permis d'obtenir autour de questions clefs. Il s'agit d'une étape importante de la pleine mise en œuvre de la résolution 1559 (2004), mais aussi du processus engagé en vue de bâtir un Liban unifié, stable et prospère.

Nous sommes préoccupés par les récentes informations faisant état de transferts d'armes entre la Syrie et le Liban. Nous avons hâte que l'Envoyé spécial Roed-Larsen nous fasse le point sur la situation le mois prochain.

Nous nous réjouissons de l'adoption, hier, de la résolution 1664 (2006) du Conseil de sécurité, par laquelle le Secrétaire général est prié de négocier avec le Gouvernement libanais un accord visant la création d'un tribunal international afin de juger toutes les personnes impliquées dans l'assassinat de Rafic Hariri. Nous pensons que la réalisation d'un accord sur la forme et la structure de ce tribunal étaiera les activités de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies.

Le succès de l'enquête de la Commission reste un aspect essentiel de l'action menée en faveur de la sécurité et de la stabilité au Liban et dans l'ensemble de la région. Nous réitérons les engagements et conditions énoncés dans les résolutions 1595 (2005), 1636 (2005), 1644 (2005) et désormais 1664 (2006) du Conseil de sécurité, à savoir que tous les États

Membres sont tenus de coopérer pleinement et sans condition avec la Commission.

Le Président (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Argentine.

À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Kalomoh, de son exposé très complet.

Je voudrais tout d'abord attirer l'attention sur le fait qu'au cours des derniers jours, plusieurs événements majeurs ont eu lieu au Moyen-Orient : les élections israéliennes, la constitution d'un nouveau gouvernement palestinien, l'ouverture du dialogue national libanais et la tenue du Sommet de la Ligue des États arabes à Khartoum.

Nous considérons donc que la région traverse une période décisive, en particulier en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Les parties doivent maintenant prendre des mesures qui décideront largement de leur avenir. La communauté internationale, qui a elle aussi un rôle majeur à jouer, doit aider les parties à agir dans le sens d'un règlement pacifique fondé sur la coexistence de deux États souverains dans la paix et la sécurité.

Concernant le premier point que j'ai mentionné, le processus électoral israélien, nous saluons les déclarations faites par les chefs des principaux partis élus à la Knesset, dans lesquelles ils ont confirmé leur attachement à la recherche d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien. Nous sommes convaincus que le conflit ne peut être réglé qu'au moyen de négociations sincères et non par la voie d'actes unilatéraux ou d'opérations militaires.

Le Président de l'Autorité palestinienne a également exprimé sa volonté de parvenir à une solution négociée. Nous réitérons l'appel lancé par le Conseil le 3 février dernier, à savoir que tous les membres du nouveau gouvernement palestinien doivent prendre l'engagement sans équivoque de ne pas recourir à la violence, de reconnaître à Israël le droit d'exister et d'accepter les accords antérieurement conclus entre les parties. Nous espérons que les dirigeants du Hamas répondront à cet appel.

En cette période de remaniements politiques, nous ne devons pas perdre de vue que les deux parties conservent des obligations très claires aux termes de la Feuille de route. Ainsi, Israël est tenu de cesser toute

activité d'expansion de ses colonies et de procéder au démantèlement des postes avancés. Il est également tenu de mettre fin aux travaux d'édification de la barrière de séparation à l'intérieur de la Ligne verte. À ce sujet, nous rappelons que tant les colonies que d'importantes sections de la barrière sont illégales au regard du droit international.

En outre, nous prions le Gouvernement israélien de mettre fin aux exécutions extrajudiciaires, qui sont, comme on le sait, contraires à la quatrième Convention de Genève, et de plus entreprendre d'opération militaire semblable à celle qui a été menée à Jéricho, le 14 mars dernier. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'exprimer notre préoccupation.

De son côté, l'Autorité palestinienne doit prendre toutes les mesures possibles pour rétablir l'ordre dans les territoires palestiniens et prévenir les attaques contre le territoire israélien. Aux termes de la Feuille de route, toutes les infrastructures terroristes doivent être démantelées et des mesures énergiques doivent être prises contre les personnes et groupes qui exécutent et planifient les agressions contre les Israéliens.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est une source de préoccupation particulière pour mon pays. La fermeture quasi permanente du point de passage de Karni ces derniers mois a porté un préjudice considérable à l'économie et a eu un impact néfaste sur la situation humanitaire dans ce territoire. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut prendre des mesures urgentes pour faire face à la pénurie alimentaire et au manque de produits de première nécessité à Gaza. Nous pensons que la meilleure solution est d'appliquer pleinement l'Accord sur les déplacements et l'accès signé en novembre dernier. À cet égard, nous demandons au Gouvernement israélien, au Quatuor et à l'Autorité palestinienne d'accorder la priorité à cette question en vue de rouvrir ce point de passage et de lever les innombrables obstacles israéliens à la circulation des biens et des personnes à Gaza et en Cisjordanie.

Le récent rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques palestiniennes décrit sans ambiguïté les conséquences graves de certaines mesures prises ou envisagées suite aux résultats des élections législatives palestiniennes. Nous estimons qu'il faut agir avec une extrême prudence avant de prendre des décisions de cette nature, car une réduction

massive des transferts des fonds et des subventions à l'Autorité palestinienne aurait un impact significatif sur le produit intérieur brut palestinien, aggravant encore le niveau alarmant du taux de chômage et de pauvreté de la population. Nous réaffirmons que l'on ne saurait punir le peuple palestinien pour la manière dont il a voté lors des élections du 25 janvier.

La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne est, elle aussi, une source de préoccupation, surtout depuis la décision israélienne de ne plus reverser les revenus fiscaux et douaniers qui reviennent aux Palestiniens. Nous ne saurions oublier que l'Autorité palestinienne joue un rôle important dans la fourniture des services sociaux et économiques de base et qu'elle paie les salaires d'une grande partie de la population économiquement active des territoires occupés.

En ce qui concerne les événements récents au Liban, nous nous félicitons de l'initiative de dialogue national. Pour la première fois, toutes les factions libanaises sont assises autour de la même table de négociation pour parvenir à un accord sur des questions d'une grande complexité et d'une grande sensibilité. Nous appuyons pleinement ce processus et nous demandons aux parties concernées de mettre tout en œuvre pour parvenir à un consensus sur les questions qui restent en suspens, et notamment la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1559 (2004) qui n'ont toujours pas été appliquées, en particulier concernant le désarmement des milices libanaises et non libanaises.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai grand plaisir, au nom du Groupe des États arabes, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans ces fonctions. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, pour la manière sage dont il a conduit les activités du Conseil le mois dernier.

Je souhaite remercier le Sous-Secrétaire général Kalomoh pour son exposé.

Les exposés que le Secrétariat fait régulièrement tous les mois au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien et les fermes de Chebaa, montrent la gravité des violations juridiques et humanitaires qu'Israël, Puissance occupante, continue de commettre dans ces territoires. Bien que nous envisagions sous un œil optimiste les négociations de paix, que nous avons toujours appuyées, ainsi que la démarche préconisée par la Feuille de route, qui est en harmonie avec l'Initiative de paix adoptée au Sommet de Beyrouth, nous n'avons de cesse d'être scandalisés par les violations par Israël de ses obligations juridiques et politiques au titre des conventions et accords internationaux pertinents.

Le retrait militaire israélien de certains territoires palestiniens de la bande de Gaza, en septembre dernier, qui a été effectué de manière unilatérale et sans coordination avec la partie palestinienne, s'est accompagné d'une série de mesures unilatérales dangereuses, notamment l'expansion des colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, à l'intérieur et autour de Jérusalem et dans le Golan syrien; le bouclage répété et le siège des territoires, y compris la fermeture de certains points de passage; l'annexion de nouvelles terres et des ressources naturelles palestiniennes; et les assassinats et exécutions extrajudiciaires. Ces actions ont porté préjudice à la majorité des institutions économiques et sociales en Cisjordanie et dans le Golan, empêchant le personnel chargé de l'aide humanitaire internationale d'avoir accès aux zones touchées et gelant tous les revenus douaniers et fiscaux de l'Autorité palestinienne pour punir le peuple palestinien qui a choisi démocratiquement un nouveau gouvernement. Voilà certaines des mesures qu'Israël a prises contre le peuple palestinien et qui ont entraîné la paralysie d'une grande partie des infrastructures palestiniennes et augmenté le chômage, la pauvreté et les maladies au sein de la population palestinienne.

Le Groupe des États arabes condamne vigoureusement les mesures unilatérales israéliennes, qui n'ont pas été approuvées par la partie palestinienne et sur lesquelles il n'y a aucun consensus régional ou international. Ces mesures illégales sont prises avant les négociations sur le statut final et ne contribueront pas au processus de paix ni à la future coexistence pacifique dans la région. Nous demandons par

conséquent que ces mesures unilatérales israéliennes ne soient reconnues ni par les États Membres ni par les organisations internationales.

Nous demandons également au Conseil de sécurité et aux principaux membres du Quatuor d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures concrètes conformes aux résolutions adoptées par les dirigeants arabes à leur dernier sommet, tenu à Khartoum.

Premièrement, ils doivent condamner toutes les mesures unilatérales prises par Israël dans les territoires palestiniens et arabes occupés et exiger qu'Israël y mette immédiatement fin, y compris l'expansion des colonies de peuplement, la construction du mur de séparation, la « judaïsation » de Jérusalem, la tentative d'annexion d'Al-Aghwar – la Vallée du Jourdain – et la division des territoires palestiniens en trois cantons isolés en vue d'empêcher la création d'un État palestinien indépendant. Nous leur demandons également de condamner les tentatives d'Israël de déclarer de manière unilatérale ses frontières définitives aux dépens de la souveraineté palestinienne, ce qui est, à notre avis, une violation flagrante des principes de la Feuille de route, du droit international et des résolutions de la légitimité internationale, y compris les résolutions pertinentes de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et l'avis consultatif de juillet 2004 de la Cour internationale de Justice.

Deuxièmement, ils doivent exiger qu'Israël cesse sa politique visant à affamer le peuple palestinien, libère tous les fonds appartenant à l'Autorité palestinienne, conformément à ses obligations juridiques en vertu du Protocole économique de Paris de 1994, et permette au personnel chargé de l'aide humanitaire et des secours d'urgence internationaux d'avoir accès en temps voulu aux territoires palestiniens touchés.

Troisièmement, ils doivent fournir au peuple palestinien la protection nécessaire contre les attaques israéliennes répétées. Israël, la Puissance occupante, doit également s'abstenir d'empiéter sur le pouvoir des autorités palestiniennes, d'envahir les propriétés palestiniennes et d'attaquer des civils non armés. Tous les prisonniers de la prison d'Areeha à Jéricho qui étaient détenus par les autorités palestiniennes doivent être rendus, conformément aux dispositions de la

quatrième Convention de Genève de 1949, qui s'applique à la totalité des territoires occupés.

Quatrièmement, nous demandons à la communauté internationale de continuer à accorder une aide financière et une assistance économique au peuple palestinien, quel que soit son choix démocratique.

Cinquièmement, nous rappelons les demandes légitimes de la Syrie concernant la restitution du Golan occupé, et nous rejetons les mesures israéliennes visant à en modifier le statut légal.

Sixièmement, nous demandons qu'Israël cesse ses violations répétées par air, mer et terre de la souveraineté libanaise, poursuive son retrait des fermes de Chebaa et des hauteurs de Kafr Chouba et remette toutes les cartes des champs de mines terrestres plantées au Sud-Liban, conformément aux obligations d'Israël énoncées dans les résolutions internationales pertinentes et afin de rétablir la paix et la stabilité au Liban.

Pour terminer, nous soulignons que tout autre retard ou attermoisement dans la prise de mesures nécessaires et efficaces par le Conseil de sécurité pour faire face à ces mesures illégales ne peut que donner une perception fautive au Gouvernement israélien et l'encourager à commettre de nouvelles violations. Plus que jamais, nous demandons donc instamment au Conseil de sécurité, en tant qu'organe de l'ONU responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'assumer ses responsabilités à cet égard, de s'abstenir de toute pratique du deux poids deux mesures et d'éviter d'entraîner la région dans de nouvelles violences et dans un conflit meurtrier. Cela garantirait la mise en place d'un environnement politique permettant aux nouveaux Gouvernements palestinien et israélien de reprendre leurs pourparlers de paix conformément à la voie naturellement tracée, et ouvrirait la voie à un règlement juste, durable, global et pacifique de la question palestinienne, conformément aux résolutions de légitimité internationale, aux principes de la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et à la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix et dans un cadre de respect mutuel.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzer (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union

européenne (UE) et des pays qui s'alignent sur cette déclaration.

L'Union européenne se réjouit de la tenue, le 25 janvier, de l'élection du Conseil législatif palestinien, et félicite le Président Abbas et le peuple palestinien pour l'organisation d'un processus électoral libre et régulier. L'Union européenne, conformément aux conclusions du Conseil des affaires générales et des relations extérieures du 30 janvier 2006, approuve sans réserve les déclarations faites par le Quatuor les 26 et 30 janvier ainsi que celle d'aujourd'hui. Nous renouvelons notre plein appui à la volonté du Président Abbas de trouver une solution pacifique au conflit avec Israël. L'Union européenne souligne que la violence et la terreur sont incompatibles avec les processus démocratiques et exhorte le Hamas et l'ensemble des autres factions à renoncer à la violence, à reconnaître le droit d'Israël d'exister, et à déposer les armes.

L'Union européenne attend du Conseil législatif palestinien nouvellement élu et du gouvernement nouvellement constitué qu'ils s'attachent à trouver une solution pacifique et négociée au conflit avec Israël sur la base des accords existants et de la Feuille de route, ainsi que de l'état de droit, de la réforme et de la bonne gestion budgétaire. L'Union demande instamment au gouvernement nouvellement constitué de s'attaquer à tous ceux qui se livrent à des actes de terreur et de démanteler les capacités et l'infrastructure terroristes. Sur cette base, l'Union européenne est prête à poursuivre son soutien au développement de l'économie palestinienne et à la création d'un État palestinien démocratique. Compte tenu de l'appel lancé par le Quatuor pour que soient rapidement prises des mesures permettant de faciliter la tâche du gouvernement intérimaire palestinien, l'Union européenne a mobilisé le 27 février une aide de 120 millions d'euros destinée à couvrir les besoins élémentaires de la population palestinienne et à stabiliser les finances du gouvernement intérimaire. Comme l'a réaffirmé le Quatuor aujourd'hui, toute aide future au nouveau gouvernement fera l'objet d'une évaluation par les donateurs en fonction de son attachement aux principes de la non-violence et de son engagement à reconnaître Israël et à accepter les obligations et les accords antérieurs, dont la Feuille de route.

L'Union européenne félicite le Premier Ministre par intérim Ehoud Olmert de son succès aux élections parlementaires du 28 mars. Nous nous félicitons qu'il

ait réaffirmé son attachement à la Feuille de route et nous exhortons le futur gouvernement à se conformer aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. L'UE continue d'exhorter Israël à revenir sur sa politique de colonisation, à geler toutes les activités de peuplement, à démanteler les avant-postes de colonies installés depuis mars 2001 et à mettre fin aux confiscations de terres et à la construction de la barrière de séparation sur le territoire palestinien, autant de facteurs qui menacent de rendre physiquement impossible le règlement prévoyant deux États.

L'Union européenne condamne tous les actes de terreur et de violence. Elle se déclare gravement préoccupée par les faits violents survenus récemment en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elle invite les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue. L'Union européenne continue d'exhorter l'Autorité palestinienne à prendre des mesures efficaces contre le terrorisme, notamment le lancement de roquettes Qassam, et à réformer ses services de sécurité. Elle demande instamment à Israël d'arrêter la pratique des exécutions extrajudiciaires, qui est contraire au droit international. Nous rappelons aux deux parties leurs obligations au titre de la Feuille de route et des accords existants, dont les accords de Charm el-Cheikh et l'Accord sur les déplacements et l'accès.

L'Union européenne réaffirme qu'elle soutient avec force un règlement négocié du conflit israélo-palestinien conduisant à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité.

S'agissant des questions relatives au statut final, l'Union européenne ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant 1967 autre que celles sur lesquelles les parties se sont accordées. Nous réaffirmons le rôle central du Quatuor pour faire avancer le processus de paix.

S'agissant du Liban, l'Union européenne se félicite du lancement du dialogue national et des accords initiaux relatifs aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous encourageons la poursuite du dialogue et espérons qu'il contribuera à la stabilité politique dans le pays grâce à l'examen des questions essentielles qui préoccupent la nation. Nous réaffirmons notre appui à l'unité, la stabilité et

l'indépendance du Liban et rappelons à ses voisins leur obligation de respecter la souveraineté du Liban.

Nous condamnons les attaques violentes commises dans le passé contre des citoyens, des journalistes et des dirigeants politiques libanais et les pertes en vies humaines qui se sont ensuivies. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des intimidations et des atteintes au droit à la liberté d'expression.

L'Union réaffirme son plein appui à la Commission d'enquête internationale indépendante relative à l'assassinat de Rafic Hariri, mandatée par les résolutions 1595 (2005), 1636 (2005) et 1644 (2005), et se félicite du rapport de Serge Brammertz. Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer sans condition avec la Commission et espérons que toute la lumière sera faite sur cet assassinat et sur les autres.

Nous soulignons l'importance de la pleine application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, dont le démantèlement et le désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises. Nous encourageons le Gouvernement libanais à étendre son autorité à l'ensemble du pays.

Nous réaffirmons notre plein appui au Gouvernement libanais et l'exhortons à lancer le programme de réformes économiques et politiques amorcé lors de la réunion du Groupe pilote pour le Liban tenue à New York en septembre 2005. L'Union a reçu le Premier Ministre Siniora en marge de la réunion du Conseil des affaires générales et relations extérieures du 20 mars et se déclare prête à appuyer des plans crédibles et efficaces en vue de la réforme politique et économique.

En outre, l'Union européenne exprime sa grave préoccupation face aux tensions et aux violences qui persistent le long de la Ligne bleue, et demande instamment à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de toute provocation qui pourrait aggraver la tension, et de respecter pleinement la ligne de retrait dans sa totalité.

Pour terminer, l'Union européenne réaffirme qu'il est important et nécessaire de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, fondée sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397

(2002) et 1515 (2003), sur le mandat de Madrid et sur le principe « terre contre paix ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Je voudrais commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Nous sommes intimement persuadés que votre expérience et votre sagesse permettront de mener les délibérations du Conseil à une conclusion satisfaisante. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les remerciements et la gratitude de l'OCI à l'Ambassadeur Bolton et à la délégation des États-Unis pour la manière efficace et prudente avec laquelle ils ont mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour débattre d'une question, qui est à son ordre du jour depuis des décennies, la question du Moyen-Orient, qui n'a hélas pas encore trouvé de solution juste, globale et durable. Les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique estiment qu'il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient tant que le conflit israélo-arabe ne sera pas réglé sur la base du principe « terre contre paix », de la Feuille de route et des résolutions pertinentes des Nations Unies et par le biais de négociations entre les parties. Nous sommes convaincus que l'Autorité nationale palestinienne est un bon partenaire dans la recherche de la paix.

Dans ce contexte, nous pensons que les solutions unilatérales n'encourageront pas la cause de la paix dans cette zone qui a tant souffert de son absence. Pour que la paix règne, Israël doit se retirer des territoires qu'il a occupés pendant la guerre de 1967, y compris les hauteurs du Golan arabe syrien et le reste des territoires occupés dans le sud du Liban, et permettre la création d'un État palestinien ayant Jérusalem comme capitale.

Dans cette optique, l'OCI est convaincue qu'il est du devoir de la communauté internationale d'exercer des pressions sur l'État d'Israël afin qu'il mette fin à sa politique de construction et d'élargissement de colonies de peuplement, qu'il respecte et observe l'opinion consultative de la Cour internationale de justice et qu'il démolisse le mur de séparation. Nous

pensons, en outre, que le Conseil de sécurité et le Quatuor doivent avancer rapidement pour trouver une solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, le principe « terre contre paix », l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet arabe de Beyrouth (2002), et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Les pratiques israéliennes quotidiennes, qui visent à affaiblir l'infrastructure palestinienne et à jeter le doute sur le choix démocratique du peuple palestinien, ne sont pas propices au rétablissement de la paix et de la stabilité. Pas plus que les blocages de territoires, qui privent les Palestiniens des biens nécessaires à leur vie quotidienne, et qui violent les obligations qui incombent à Israël en tant que puissance occupante conformément à la quatrième Convention de Genève.

Nous pensons en outre que le fait de retirer l'aide à la suite des résultats d'élections libres et régulières n'envoie pas le bon message à la région du Moyen-Orient. Nous voudrions donc saisir cette occasion pour appeler la communauté internationale à fournir l'aide économique et financière nécessaire au peuple palestinien. Dans ce contexte, il est impératif qu'Israël respecte ses obligations conformément aux accords pertinents et qu'il remette à la partie palestinienne les sommes qu'il leur doit en impôts et en droits de douane prélevés sur des biens destinés aux territoires palestiniens.

Pour terminer, si la paix doit régner au Moyen-Orient, il importe de parvenir à un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient. Malgré la dureté des pratiques quotidiennes d'Israël dans les territoires occupés et ses déclarations selon lesquelles il va imposer des solutions unilatérales, le Conseil de sécurité a le devoir d'aider à trouver une solution équitable à ce long conflit, étant donné la responsabilité qui est la sienne dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Hamidon (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de

sécurité pour le mois de mars 2006. C'est avec satisfaction que nous avons pris acte des travaux importants menés par le Conseil sous votre direction compétente et éclairée. Nous remercions le Conseil d'avoir permis au Mouvement des pays non alignés de participer aux délibérations sur ce point très important de l'ordre du jour. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. John Bolton des États-Unis, pour la manière dont il a mené les travaux importants du Conseil le mois dernier.

Dans le passé, le Mouvement des pays non alignés a clairement indiqué sa position en ce qui concerne la question de Palestine, y compris dans cette salle. Je ne souhaite pas la répéter ici. Il suffit que je souligne brièvement six points fondamentaux qui nous semblent pertinents dans le cadre des délibérations du Conseil aujourd'hui.

Tout d'abord, la question de la Palestine doit être résolue par des négociations entre Israël et la Palestine et sur la base du droit international, du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe, de l'illégalité de toute acquisition de territoires résultant de la menace ou du recours à la force, de la Feuille de route et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Appliquer les dispositions contenues dans ces documents pourrait conduire à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité dans des frontières reconnues sur la base des frontières d'avant 1967. Israël devrait se retirer de tous les territoires qu'il a occupés depuis la guerre de 1967 : le territoire palestinien occupé, le Golan syrien occupé et le reste des terres occupées dans le sud du Liban.

Deuxièmement, il incombe tant à Israël qu'à la Palestine de créer, avec l'aide de la communauté internationale et en particulier du Quatuor, les conditions nécessaires à la reprise des négociations. Il faudrait à cette fin dénoncer les mesures violentes ou les actes de terrorisme qui ont entraîné de part et d'autre des pertes inutiles en vies humaines; et il faudrait qu'Israël cesse de prendre des mesures ou d'imposer des règlements unilatéraux susceptibles de saper encore plus la paix et la stabilité de la région. Nous condamnons tous les actes de violence, de terrorisme et de destruction. À cet égard, nous louons toutes les initiatives prises par le Quatuor et nous encourageons ses membres à redoubler d'efforts dans leur quête d'une solution juste, durable et globale.

Troisièmement, Israël doit respecter ses obligations juridiques comme l'indique l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation et son régime associé, et comme le demande la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale. La cessation complète de la construction du mur et de toutes les activités de peuplement est essentielle à la survie de la Feuille de route. À cet égard également, nous demandons instamment au Secrétaire général de dresser rapidement la liste des dégâts infligés à toutes les personnes physiques ou morales par la construction du mur, comme cela est également demandé dans ladite résolution.

Quatrièmement, Israël doit reverser sans délai à l'Autorité palestinienne la totalité des recettes fiscales et douanières mensuelles qui appartiennent légitimement aux Palestiniens, conformément à un protocole israélo-palestinien signé à Paris en 1994. Ces recettes fort nécessaires pourraient considérablement alléger la difficile situation humanitaire du peuple palestinien qui a besoin, entre autres choses, de nourriture et d'eau, de médicaments et de soins médicaux, et d'éducation pour ses enfants.

Cinquièmement, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui à l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte de toute arme de destruction massive. À cette fin, le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de créer rapidement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En attendant, le Mouvement des pays non alignés engage instamment Israël, seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou à ne pas avoir déclaré son intention de le faire, à renoncer aux armes nucléaires, à adhérer au TNP sans plus attendre, à placer au plus vite l'ensemble de ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, et à mener ses activités nucléaires conformément au régime de non-prolifération. La stabilité est impossible dans une région où sont maintenus d'énormes déséquilibres en matière de capacités militaires, en particulier du fait de la possession d'armes nucléaires, qui permettent à une partie de menacer son voisin et la région.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés félicite le peuple palestinien d'avoir exercé son droit démocratique lors des élections de janvier dernier, le droit de choisir et de déterminer en toute liberté qui seront ses représentants au Conseil législatif palestinien. Nous estimons, comme la communauté internationale et le Quatuor, que ces élections ont été libres et régulières et se sont déroulées dans la sécurité. Nous espérons vraiment que les représentants récemment élus serviront les intérêts et les aspirations du peuple palestinien.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'appuyer le peuple palestinien dans sa lutte pour l'autodétermination, l'indépendance et la création d'un État, pour les droits de l'homme et l'état de droit, pour la liberté et la dignité. Nous ne connaissons que trop bien leur situation et leurs souffrances. À cet égard, nous soulignons que le résultat des élections libres et régulières en Palestine ne doit pas servir de prétexte à la communauté internationale pour arrêter l'aide économique et financière et d'autres formes d'assistance au peuple palestinien. Il serait vraiment totalement injuste que la communauté internationale le punisse d'avoir exercé son droit de choisir et de déterminer par la voie électorale qui seront ses dirigeants.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice stipulait que « de l'avis de la Cour, seule la mise en œuvre de bonne foi de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), est susceptible de mettre un terme à cette situation tragique ». Le Conseil est en mesure de persuader Israël et la Palestine de réaliser leur souhait ancien de parvenir à un règlement définitif juste, durable et global. C'est au Conseil qu'échoit la responsabilité première de s'assurer qu'il en soit ainsi. Le Conseil doit agir – le moment en est venu – pour le bien des Palestiniens et des Israéliens, pour le bien des habitants de la région, et pour répondre à l'intérêt et au souhait collectifs de toute la famille des nations. Nous espérons que notre intérêt et notre souhait collectifs se matérialiseront au plus vite.

Le Président (parle en espagnol) : Je donne à présent la parole, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, au représentant du Sénégal, M. Paul Badji, qui va intervenir en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Badji : Monsieur le Président, ayant déjà eu l'occasion de prendre la parole ici même il y a quelques jours, je voudrais, après vous avoir réitéré mon appréciation pour la manière exemplaire et efficace avec laquelle vous présidez les travaux du Conseil, remercier tous les membres du Conseil de m'avoir donné l'opportunité de participer, en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Le Conseil se réunit pour examiner un certain nombre d'événements importants qui se sont produits dans la région. Récemment, alors que l'attention de la communauté mondiale s'est focalisée sur les résultats des élections palestiniennes et israéliennes, le Gouvernement israélien a poursuivi énergiquement, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, des activités qui compromettent la perspective d'établir un jour un État palestinien viable, contigu et indépendant. Le Comité est très préoccupé par les déclarations récentes de membres du Gouvernement israélien sur le plan dit de convergence, qui se traduirait par la définition unilatérale par Israël de ses frontières définitives. Ce plan prévoit notamment l'intégration à Israël des principaux blocs de colonies en Cisjordanie et de la Vallée du Jourdain, en plus du maintien du contrôle sur certaines colonies installées à travers la Cisjordanie. Le Comité estime que la paix et la sécurité auxquelles aspirent Israéliens et Palestiniens ne peuvent être instaurées par des mesures unilatérales ou qui ne s'inscrivent pas dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Les activités d'implantation de colonies demeurent très préoccupantes. Douze mille Israéliens environ se seraient installés dans les colonies de Cisjordanie, en 2005, tandis que 9 000 auraient été évacués de la bande de Gaza et du nord de la Cisjordanie, dans le cadre du plan de désengagement. Le nombre total de colons israéliens en Cisjordanie, sans compter Jérusalem-Est, s'élevait à près de 250 000 en 2005. Le nombre de logements construits et les appels d'offres lancés en vue de nouvelles constructions se sont multipliés, en violation de la Feuille de route, qui exige le gel de toute activité de peuplement, accroissement naturel compris.

Le plus inquiétant des plans de peuplement d'Israël est celui appelé « plan E1 », qui vise à relier Jérusalem-Est à la plus grande colonie de Cisjordanie,

Maale Adumim, grâce à la construction de quelque 3 500 logements dans la zone intermédiaire. Si ce projet est mené à son terme, la ville sera effectivement coupée du reste de la Cisjordanie, au risque d'anéantir les aspirations des Palestiniens à établir la capitale de leur futur État à Jérusalem-Est.

Le Comité a également suivi de près la stratégie israélienne dans la Vallée du Jourdain. D'après un rapport établi en octobre 2005 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Vallée est devenue de plus en plus inaccessible aux Palestiniens habitant la Cisjordanie, au sens large, à moins de détenir une carte d'identité indiquant une adresse au nord de la Vallée. Les premiers touchés sont ceux qui ont vécu de longues années dans la région, mais dont la carte d'identité n'indique peut-être pas l'adresse voulue. Ceux qui possèdent des biens dans la région mais vivent ailleurs ne peuvent plus s'y rendre sans autorisation.

Dans le même temps, la construction du mur de séparation se poursuit, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Le mois dernier, les services de défense israéliens ont annoncé le lancement de la construction de la section sud du mur en Cisjordanie. Le Comité n'a cessé de répéter que la construction du mur complique la vie des Palestiniens des zones en question et leur cause de multiples dommages. Malheureusement, le registre des dommages demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/15 n'a toujours pas été établi.

Pour compliquer encore plus les choses, la situation humanitaire, déjà catastrophique, qui sévit dans le territoire palestinien occupé se détériore toujours davantage. Les bouclages incessants entravent l'acheminement des denrées alimentaires de base, des fournitures médicales et des secours humanitaires vers les régions qui en ont le plus besoin. L'économie, les services de sécurité et les institutions publiques, fragiles, ont besoin d'être soutenus en permanence. Le Comité lance un appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle accroisse son aide au peuple palestinien en ces temps particulièrement éprouvants.

Le Comité tient à réitérer la position qu'il a défendue depuis toujours, à savoir que l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, doit continuer d'assumer sa responsabilité permanente en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit réglée de manière

satisfaisante et conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, dans le respect de la légitimité internationale, et jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables. Le Comité a également souligné le rôle décisif dévolu au Conseil de sécurité dans le rétablissement de la paix.

Le Comité continuera, pour sa part, d'apporter son soutien politique au peuple palestinien jusqu'à ce que son droit inaliénable à l'autodétermination sans ingérence extérieure, son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens d'où ils ont été déplacés et déracinés soient pleinement réalisés.

C'est pourquoi nous appuierons toute action internationale visant la création d'un État palestinien indépendant par des moyens pacifiques. Le Comité travaillera en tout premier lieu avec le Président de l'Autorité palestinienne. Il travaillera également avec les représentants légitimes du peuple palestinien qui adhèrent aux principes de non-violence et aux accords israélo-palestiniens conclus antérieurement.

Un règlement négocié entre les parties donnera naissance à un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et les autres pays voisins. Ce règlement – fondé sur les principes arrêtés à la Conférence de Madrid, le principe « terre contre paix », les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, les accords conclus antérieurement par les parties, l'Initiative de paix arabe et l'acceptation d'Israël en tant que voisin, vivant en paix et dans la sécurité, dans le cadre d'un règlement global – mettra fin au conflit israélo-palestinien et à l'occupation qui dure depuis 1967.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.